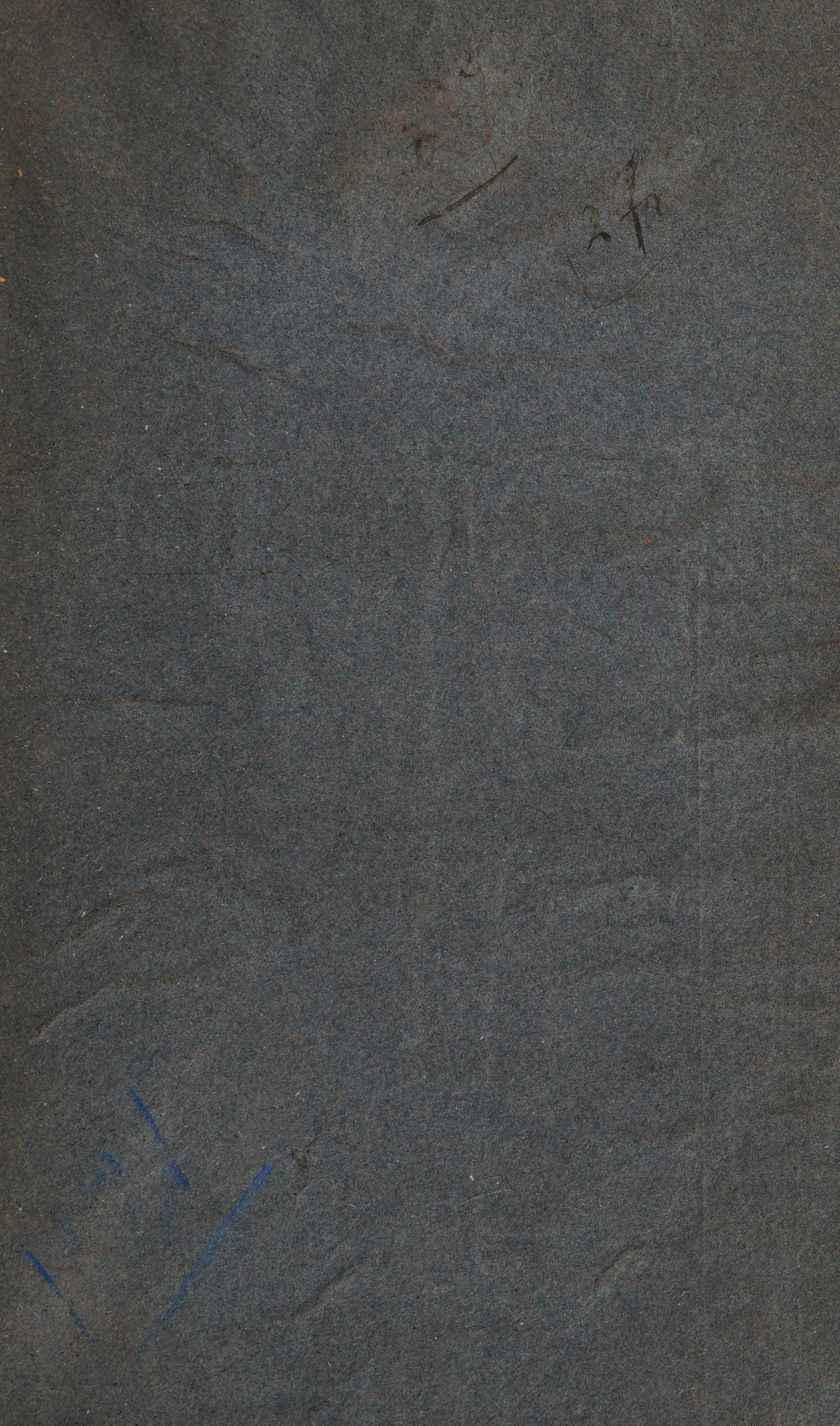


cueillies dans le service de M. Velpeau. C'est, en effet, sur ces observations qu'est fondé ce travail. Ainsi, comme on a observé seulement des luxations complètes et en avant de la cavité glénoïde, je ne dirai qu'un mot en passant des luxations incomplètes, et c'est à peine si je parlerai des luxations en arrière. Je discuterai la classification proposée par M. Velpeau, dans les luxations scapulo-humérales; cette classification n'est pas encore bien connue, n'est pas comprise par tout le monde, et son exactitude est contestée par quelques personnes qui l'ont bien comprise. Mon but, ici, sera de démontrer que, dans cette classification éminemment pratique, les genres de luxations établis sont parfaitement distincts, quant à leur mécanisme, quant à leurs signes et à leur traitement.

§ Ier Classification des luxations scapulo-humérales.

Une question importante à résoudre se présente tout d'abord, c'est celle de savoir comment les auteurs anciens ont compris les luxations de l'épaule. Ceci n'est pas très facile à faire, et il est aisé de concevoir comment M. Malgaigne, ainsi qu'il le dit lui-même, dut renoncer à rien comprendre sur ces luxations, telles qu'on les exposait jusqu'alors. Maintenant que les travaux de sir A. Cooper, de MM. Malgaigne, Sédillot et Velpeau ont éclairé la question, on peut assez bien la résoudre, en partant de ce principe, qu'à l'exception de ces quatre auteurs, tous les autres, évidemment, n'ont pas pris la nature pour modèle, pas plus Boyer que ses prédécesseurs, bien qu'il leur fasse le même reproche.

Mon intention n'est pas de faire, bien s'en faut, un historique complet des connaissances acquises successivement sur les luxations scapulo-humérales. Je veux seulement

MÉMOIRE

SUR LES

MALADIES

CONTAGIEUSES.

MÉMOIRE
SUR LES
MALADIES CONTAGIEUSES,

DANS LEQUEL ON EXAMINE:

Quelles ſont parmi les maladies, ſoit aiguës, ſoit chroniques, celles qu'on doit régarder comme vraîment contagieuſes; par quels moyens chacune de ces maladies ſe communique d'un individu à un autre; & quels ſont les procédés les plus ſûrs, pour arrêter les progrès de ces différentes contagions?

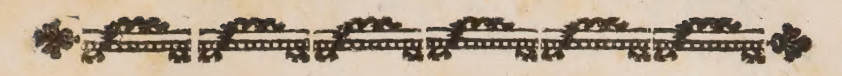
PAR
JEAN-FRÉD. CHRÉT. PICHLER,
Docteur en Médecine, Praticien à Strasbourg.

Si quid noviſti rectius iſtis
Candidus imperti. Si non his utere mecum!
HORAT.

A STRASBOURG,
aux dépens de l'Auteur;
& ſe trouve
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

M. DCC. LXXXVI.

Medicinæ faciendæ plane neceſſaria ſunt hæc duo lumina, Ratio & Experientia. Utrumque per ſe indigens, alterum alterius auxilium poſtulat.

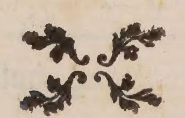


PRÉFACE.

IL y a environ deux ans, qu'en parcourant les Journaux François, j'appris que la Société Royale de Médecine proposoit un prix sur la Question traitée dans ce Mémoire. Je résolus alors d'essayer mes forces sur un sujet si intéressant. Je relus avec attention & je méditai tous les Ouvrages que je savois avoir trait à mon objet. De tous les Auteurs, qui se sont occupé en particulier de la Pathologie des maladies contagieuses, aucun ne m'a satisfait autant que le célébre UNZER; *& ma propre expérience m'a convaincu plus d'une fois de la vérité de ce qu'il avance dans ses excellents *) ou-*

*) Ueber die Ansteckung besonders der Pocken. Leipzig, 1778.
Einleitung zur allgemeinen Pathologie der ansteckenden Krankheiten. Leipzig, 1782.
Vertheidigung seiner Einwürfe gegen die Pockentheorie des Herrn Geh. Rath Hoffmann. Leipzig, 1783.

vrages. Leur lecture, il est vrai, me confirma de plus en plus qu'il n'étoit pas aisé de résoudre complétement le problême proposé. Cependant l'espoir de n'être pas entiérement inutile m'a fait profiter de quelques moments de loisir, que me laissoit ma pratique, pour composer ce Mémoire, & m'engage à le publier aujourd'hui. Sa premiere partie, consacrée à la Pathologie, contient en abrégé ce qu'il y a de plus neuf & de plus intéressant dans Mr. UNZER. *Je crois qu'elle peut être utile aux Savants qui, voulant concourir pour le prix de la Société Royale, ignorent la langue allemande, & se trouvent privés du secours des Ecrits de l'illustre Médecin que je viens de nommer.*



A SON EXCELLENCE

MONSIEUR

ALEXANDRE-CONRAD

DE GÉRARD,

Chevalier, Conſeiller d'État, Préteur Royal de Strasbourg, ci-devant Miniſtre plénipotentiaire du Roi près des États-unis de l'Amérique ſeptentrionale, Commiſſaire général des Limites du Royaume, Chevalier des Ordres de Cincinnatus & de St. Hubert de Bar, &c. Seigneur d'Ensweiler & autres Lieux,

PROTECTEUR

DES ARTS ET DES SCIENCES

ET

AMI DE L'HUMANITÉ.

par
ſon très-humble & très-obéïſſant Serviteur
PICHLER.



INTRODUCTION.

§. I.

LE corps humain, attaqué d'une Maladie quelconque, ſe trouve dans un état contre nature, qui dépend tantôt des *principes conſtitutifs* des parties fluides & ſolides, de la maniere de leur *compoſition*, leur *mélange* & leur *ſtructure*; & tantôt dépend des *forces* & des *fonctions des Organes*. Les dérangemens des uns ſe communiquent tôt ou tard aux autres. Une corruption des parties fluides ou du principe des ſolides, une léſion de la ſtructure, occaſionne ſouvent du déſordre dans les fonctions des organes, & des empêchemens dans les forces de l'économie animale; & le deſordre commençant par ces derniers, il ſe répand de même trés-facilement aux premiers. Il s'enſuit, qu'une maladie peut commencer ou dans les principes conſtitutifs du corps

humain, ou bien dans les fonctions de ses organes; & qu'elle peut également, dans l'un & dans l'autre cas, se répandre par toute la machine. *La cause du commencement de la maladie est en même tems la cause de l'existence de la maladie entiere.*

§. II.

Il est de maladies, qui n'ont pas toujours une matière particuliere pour cause. Les fluides peuvent se décomposer par la stagnation ou par des mouvemens déréglés; la structure des organes peut se déranger par l'usage continuel; leurs fonctions peuvent être troublées par l'inaction ou par l'irritation; & nos forces sont animées en partie par nos idées, guîdées par l'instinct, fortifiées par l'exercice, épuisées par l'abus que nous en faisons, & anéanties par les empêchemens qu'elles se font les unes aux autres dans l'état de maladie. Nous concluons de-là que *toutes les causes des maladies ne sont pas matérielles.*

L'expérience démontre la vérité de ce que nous avons avancé; & c'est encore elle

qui prouve, que les causes matérielles produisent les maladies

1° en changeant la nature des principes constitutifs, ou le mêlange des fluides, ou la structure des parties solides;

2do en mettant des obstacles aux forces & aux fonctions des organes.

§. III.

La cause matérielle, qui a fait naître une maladie, peut rester la seule & l'unique cause pendant tout son cours, de toutes les révolutions de cette maladie; mais elle peut aussi s'associer à d'autres matières qui surviennent plus tard, & se joignent à la premiere. Et peut-être tous les symptômes suivans de la maladie sont produits uniquement par l'influence que la premiere cause matérielle fit de prime abord sur l'économie animale, ainsi que par le trouble qu'elle y excita; si son influence corrompt immédiatement & dès le commencement les parties fluides, ou la structure des solides, elle peut encore aider à detruire les forces & les fonctions des or-

ganes, qui ſe trouvent déjà dérangées par la corruption des premieres; ou bien, elle ne fait que cette premiere impreſſion, ſe perd, ou reſte dans l'inertie, & le cours de la maladie, de même que tous les ſymptômes, ſe forment par le dérangement occaſionné par cette impreſſion dans le mechaniſme de toute la machine.

Si elle commence par attaquer les forces & empêcher les fonctions naturelles des organes, elle peut de plus contribuer immédiatement à la corruption des fluides; mais cette corruption peut auſſi, ſans ſon ſecours, être produite uniquement par les troubles de l'économie animale occaſionné par la ceſſation des fonctions naturelles des organes. C'eſt donc toujours elle, qui eſt l'unique cauſe matérielle de la maladie, puiſque celle-ci ne doit ſon exiſtence qu'à l'autre.

§. IV.

Si par l'influence de la cauſe matérielle certains fluides ſe décompoſent, ſe corrompent, & ſi par-là certaines matières morbifi-

ques s'engendrent, ſoit immédiatement, ſoit par des empêchemens quelle avoit mis aux fonctions des organes, ces matières morbifiques ne doivent pas être confondues avec la cauſe matérielle de la maladie ; en tant qu'elles ſont & la ſuite, & l'effet de cette cauſe, & une *partie matérielle de la maladie même.*

Cette régle doit être ſtrictement obſervée, quand même ces matières morbifiques ont la même nature qne la cauſe matérielle, de laquelle elles ſont produites.

§. V.

QUAND le corps humain ſe trouve dérangé, ſoit que la mixtion de ſes fluides, ſoit que ſes forces, ſoit que toute l'économie animale s'écarte de l'état naturel, qui eſt celui de la ſanté, on dit qu'il eſt malade. Mais les Médecins entendent preſque toujours ſous le nom de Maladie un tel changement du corps humain, qu'on ne devroit qualifier que de *Maladie déterminée* ; c'eſt-à-dire une certaine ſuite de changemens, qui

commence par certains phénomènes, desquels ſont produits pluſieurs autres dans un certain ordre; & ce développement ayant porſuivi ſa marche pendant un certain tems, la maladie ſe termine de façon, que l'état du corps malade commence à ſe rapprocher de plus en plus de l'état de ſanté, ou que la mort vient en terminer le cours. Nous tacherons de rendre la choſe plus palpable.

Une perſonne peut avoir eu depuis longtems l'eſtomac dérangé, manquant d'appétit, & la digeſtion ſe faiſant lentement & difficilement; cette perſonne ſe trouve alors dans un état de maladie: mais ſuppoſons qu'elle ſurcharge ſon eſtomac de quelques alimens indigeſtes, il ſe formera quelque maladie déterminée, p. ex. une fievre intermittente, où une indigeſtion. La cauſe matérielle ne ſe trouve point alors dans le délabrement des forces de l'eſtomac, ſans cela il s'enſuivroit, que chaque perſonne ayant l'eſtomac foible, & mangeant trop, ſeroit attaquée de la fievre, ou auroit une indigeſtion. Dans l'un & dans l'autre cas, la cauſe ma-

térielle réſide probablement dans les crudités de l'éſtomac, qui par certaines impreſſions communiquées á ſes nerfs, irritent le Senſorium commune, de ſorte que les premiers mouvemens de la fievre ſe manifeſtent; ou dans le dernier cas, les crudités irritent le canal des intéſtins, & en ſont chaſſées par une violente diarrhée.

§. VI.

Il faut néceſſairement que la *cauſe matérielle d'une maladie indéterminée* ſoit introduite du dehors dans le corps, & cela dans un moment, où le corps jouit d'une parfaite ſanté. Car ſi elle étoit produite dans le corps même, ſoit par un dérangement des forces ou des fonctions, ſoit par quelque fluide corrompue, le corps auroit été auparavant dans un état de maladie, & elle ne ſeroit point du tout la cauſe, mais au contraire une partie de la maladie.

§. VII.

Il en eſt tout autrement de *la cauſe matérielle d'une maladie déterminée*, en ce que

celle-ci peut être produite dans le corps même, & produire la maladie déterminée, ainsi qu'il est dit au §. V. ci-dessus, en parlant de la fievre intermittente ; & non obstant que le corps, dans lequel la cause matérielle d'une maladie déterminée se prépare, doit être considéré comme malade, néanmoins cette matière ne doit pas être regardée comme une partie de la maladie déterminée, en ce qu'elle n'est qu'une partie de la maladie indéterminée, c'est-à-dire de l'état maladif, dans lequel le corps s'est trouvé avant le commencement de la maladie déterminée.

§. VIII.

Si dans une maladie déterminée les humeurs saines du corps se décomposent, & qu'il s'en sépare certaine matière morbifique, cette matière doit être distinguée de la maladie même, comme l'effet de sa cause. Il est donc essentiel de ne pas confondre la cause matérielle de la maladie déterminée avec la maladie même, ni avec la matière morbifique qui a été produite, au moyen de la

corruption des humeurs ſaines occaſionnée par la maladie; & de ne pas confondre non plus la maladie avec la matière morbifique, attendu que la premiere eſt la cauſe de la derniere. Et quand même la cauſe matérielle exiſteroit encore dans le corps pendant le cours de la maladie, qu'elle y continueroit ſes effets; & que la matière morbifique ſeroit de même nature, produiroit les mêmes changemens dans le corps; & qui plus eſt, quand même toutes deux de concert viendroient à entretenir, prolonger & rendre plus ſérieuſe la maladie, non obſtant cela, la nouvelle matière doit être ſoigneuſement diſtinguée de cette autre matière qui a occaſionnée la maladie; en ce que la nouvelle matière, la matière morbifique, n'eſt pas la *cauſe matérielle de la maladie*, mais la *matière de la maladie* même.

§. IX.

Si la nature d'une maladie déterminée exige la production d'une matière morbifique, de ſorte que cette matière doive être regar-

dée comme une partie eſſentielle de cette même maladie, il faudroit la qualifier de *Matière propre* ou *Partie matérielle* de cette maladie. Cette matière de la maladie peut être de même nature que la cauſe matérielle, mais elle peut auſſi être d'une nature différente ; & ces deux matières étant de même nature, la matière morbifique peut produire dans le corps les mêmes effets que la cauſe matérielle, avec la différence qu'elle ne ſauroit faire naître les premiers mouvemens dont elle-même n'eſt que l'effet ; c'eſt-à-dire, elle peut faire naître, augmenter, prolonger & répandre dans le corps les ſymptômes de la maladie, occaſionnée par la cauſe matérielle : mais elle eſt incapable de produire la maladie même dans un corps, dans lequel elle a pris ſon exiſtence comme partie eſſentielle & matérielle de la maladie.

§. X.

LA partie formelle d'une maladie determinée conſiſte dans l'état morbifique de nos forces, & dans le dérangement qui ſe manifeſte dans les fonctions de nos organes ; elle peut être

auſſi-bien une cauſe concourrente, qu'un effet conſpirant, & une ſuite de la partie matérielle de la maladie, ſelon que cette derniere partie, en produiſant la maladie, a commencé ſon action ſur les matières qu'elle a décompoſées, ou ſur les forces & les organes dont elle a troublé les fonctions.

CHAPITRE I.

Des Maladies contagieuſes en géneral.

§. XI.

CHAQUE maladie eſſentiellement accompagnée d'une matière morbifique capable de produire une maladie de la même eſpece lorſqu'elle entre dans le corps d'un autre individu, eſt une *Maladie contagieuſe*, & cette matière morbifique eſt la *Matière propre de la maladie* (§. IX.) p. ex. la matière de la Gale, de la Peſte, de la petite Vérole &c.

§. XII.

DANS les maladies contagieuſes on obſerve, comme dans les autres maladies, outre la cauſe matérielle qui eſt ſouvent ſenſible,

& qui engendre la maladie, une matière qui leur eſt propre, en faiſant partie matérielle de ces maladies (§. IX.) mais dont l'exiſtence ne ſe manifeſte pas toujours dès le commencement, parce que ſouvent la partie formelle (§. X.) de la maladie, p. ex. la fievre, dure un certain tems avant qu'on apperçoive les moindres traces de la matière contagieuſe. C'eſt cette matière propre, de laquelle nous diſons (§. XI.) qu'elle accompagne eſſentiellement les maladies contagieuſes; c'eſt-à-dire, qu'elle ſe trouve dans une connexion de cauſes avec la partie formelle de ces maladies; car dans toute maladie contagieuſe complette, exiſtent neceſſairement enſemble, & la partie formelle, & la partie matérielle.

§. XIII.

TANTOT la partie matérielle de la maladie (§. IX.), étant produite immédiatement & dès le commencement par la cauſe matérielle, devient la cauſe prochaine de la partie formelle p. ex. de la fievre; tantôt la partie formelle (§. X.) devient la cauſe prochaine de la partie matérielle, ayant été pro-

duite dès le commencement & avant la partie matérielle par la cauſe matérielle (§. II. III. VI. VII.)

§. XIV.

On peut facilement conclure de ce que nous avons dit juſqu'à préſent, qu'il eſt néceſſaire de diſtinguer la matière propre d'une maladie contagieuſe (§. IX.) de ſa cauſe matérielle. La cauſe matérielle d'une maladie contagieuſe eſt une matière qui, en entrant dans le corps, y fait naître une maladie accompagnée d'une matière capable de produire la même ou ſemblable maladie, auſſitôt quelle entre dans le corps d'un autre individu. L'une & l'autre, c'eſt-à-dire, la cauſe matérielle, & la matière de la maladie, ſont des cauſes matérielles, capables de produire une maladie de la même eſpéce; mais avec cette différence, que la cauſe matérielle de la maladie d'un certain corps ne peut produire la maladie que dans ce même corps, au lieu que la matière propre, produite par cette maladie, peut produire la

maladie dans un autre corps. Il eſt pourtant vrai que la derniere peut augmenter & entretenir dans le corps du premier malade les ſymptômes eſſentiels de la maladie, mais il eſt impoſſible qu'elle ait produite la maladie même, vû qu'elle en eſt une partie eſſentielle.

Voici un exemple, qui jettera plus de clarté ſur ce que nous avons avancé. Par un mauvais régime, par la malpropreté &c. les humeurs d'un certain individu peuvent ſe gâter, & ces humeurs dépravées peuvent devenir la cauſe matérielle de la gale dans le corps de cet individu: la matière purulente conténue dans la premiere puſtule qui ſe montre eſt ſans contredit une partie eſſentielle, c'eſt-à-dire, une partie matérielle de la gale; en grattant, ou par négligence, la matière de cette puſtule peut infecter d'autres endroits du corps de cet individu, & par-là prolonger la maladie, laquelle étoit déjà préſente, & point du tout produite par la matière purulente; mais cette matière peut auſſi infecter une autre perſonne ſaine, & alors la

matière communiquée devient la cauſe matérielle de la gale de cette perſonne, & la matière purulente de la premiere puſtule de la perſonne infectée eſt la partie premiere, eſſentielle, & matérielle de ſa maladie. Les humeurs dépravées, qui ont produit la gale dans le corps où elles avoient pris leur exiſtence, auroient été incapables de produire la gale en paſſant dans le corps d'un autre individu.

§. XV.

On peut encore conclure du §. précédent & de l'exemple que nous y avons allégué, qu'une maladie contagieuſe ne doit pas toujours ſon exiſtence à la contagion.

Il ne faut pas non plus s'imaginer qu'il ſoit néceſſaire pour qu'une maladie ſoit contagieuſe, qu'elle puiſſe infecter les autres perſonnes à chaque inſtant de ſon cours, depuis ſon commencement juſqu'à ſa fin; car la contagion ſe répandant par la matière eſſentielle de la maladie, il ſeroit donc néceſſaire, que cette matière exiſtât dans le

corps malade dès le commencement jusqu'à la fin de la maladie; mais il s'en faut beaucoup qu'il en soit ainsi, suivant ce que nous avons déjà dit dans les §. XII. XIII.

§. XVI.

Au contraire beaucoup de maladies contagieuses ne sont effectivement telles, que lorsqu'elles sont parvenues à un certain dégré de véhémence comme l'hydrophobie, la petite vérole, la phthisie pulmonaire &c. Nous concluons de-là qu'une maladie peut être appellée contagieuse dès-qu'elle est accompagnée d'une matière capable de répandre la contagion; n'importe que cette matière se manifeste dès le premier moment de son existence, ou vers le milieu, ou bien vers la fin de la maladie.

§. XVII.

Outre cela, on dit que la matière propre des maladies contagieuses est contagieuse, quoiqu'elle n'infecte pas tout individu auquel elle se communique. C'est pourquoi nous n'avons pas dit dans notre définition (§. XI.)

que

que cette matière produit dans un autre corps une maladie de la même espéce, nous nous sommes contentés de dire qu'elle est capable de la produire.

§. XVIII.

C'EST de même sans raison, qu'on veut que la matière qui répand les maladies contagieuses, produise justement la même maladie, & la même matière morbifique dans le corps auquel elle s'est communiquée. L'expérience journaliere nous prouve plutôt le contraire. Une personne prendra la petite vérole d'une autre personne, qui en a une de nature confluente, mais rarément arrive-t-il qu'elle soit aussi confluente chés cette personne infectée. Un chien enragé peut communiquer la rage aux hommes, aux oyes & à d'autres animaux, en les mordant ; néanmoins la rage des chiens est différente, à proprément parler, de la rage des hommes, des oiseaux &c. Un animal peut avoir une fiévre putride ; cette fiévre peut se communiquer à un homme. La su-

perficie du corps de cet homme ſera, peut-être, marquée des pétéchies ou de la pourpre, cependant la même choſe n'aura pû avoir lieu dans l'animal, à cauſe de la ſtructure différente de ſa peau. La matière propre, eſſentielle, contagieuſe de la dyſſenterie, peut, en entrant dans le corps d'un autre individu, produire une fiévre putride, au lieu de produire la dyſſenterie. Il ſuffit donc qu'une maladie ſoit accompagnée d'une matière morbifique capable de produire une maladie de la même eſpece, pour porter à juſte titre le nom d'une maladie contagieuſe.

§. XIX.

Il faut auſſi obſerver, que dans chaque eſpéce de maladies contagieuſes, ce ne ſont que certaines humeurs, qui deviennent capables de communiquer pareille maladie à un autre individu: & dans pluſieurs de ces maladies, cela n'arrive qu'à une ſeule ſorte d'humeurs. Par exemple dans la gale, ce ne ſont que les humeurs de certaines glandes cutanées; dans la chaudepiſſe c'eſt la muco-

ſité du canal de l'urètre; dans le mal vénérien, il y a apparence, que c'eſt l'humeur de toutes les glandes lymphatiques, &c. de façon. que, quoiqu'il ſoit trés poſſible que chaque eſpece de maladies contagieuſes corrompt pluſieurs & différentes humeurs du corps, auquel elle s'eſt communiquée, néanmoins il n'y a ordinairement qu'une ſeule eſpece de ces humeurs, qui dévient capable de produire une maladie ſemblable, en paſſant dans le corps d'un autre individu.

§. XX.

Il arrive ſouvent, que la matière morbifique, propre, eſſentielle, ſe mêle à d'autres humeurs, qui ne ſont pas de nature à pouvoir être changées en matière morbifique: par exemple dans la petite vérole, la contagion peut ſe répandre par la vapeur de l'haleine: cependant cette vapeur n'eſt point la matière propre, eſſentielle de la petite vérole.

§. XXI.

La production d'une maladie dans un corps occaſionnée par la matière propre d'une maladie ſemblable, qui s'eſt communiquée à ce même corps, ſe nomme *Infection* ou *Contagion*.

Il faut donc pour que la contagion ait lieu

1°. qu'une certaine matière ſe communique à un certain corps.

2do. que cette matière ſe ſoit déjà trouvée eſſentiellement liée avec une maladie contagieuſe dans un autre corps.

3°. que le corps, dans lequel cette matière paſſe, ſoit capable de contracter la même ou ſemblable maladie.

4°. que cette matière produiſe en effet une ſemblable maladie dans le corps, auquel elle s'eſt inſinuée.

Si l'individu, au corps duquel la matière s'eſt communiquée, ſe trouve par ſa propre nature incapable de prendre une ſemblable maladie, ou que la matière ne produiſe pas

en lui pareille maladie, ou bien ſi la matière, quoique produite par la maladie, n'eſt pas la matière propre de la maladie, la contagion n'aura pas lieu; ou il ne ſe fera tout au plus qu'*une fauſſe infection*, ou qu'*une contagion incomplette.*

§. XXII.

ON ſe ſert des noms de *Venin*, de *Levains*, de *Virus*, de *Miaſme*, d'*Atômes contagieux*, de *Molécules morbifiques*, & on les employe indiſtinctement, pour déſigner une matière de qualité nuiſible, maligne & vénéneuſe, capable de produire une maladie contagieuſe. Juſqu'à préſent nous l'avons toujours appellée dans ce Mémoire la *Cauſe matérielle;* mais nous propoſant d'employer dans la ſuite de ce mémoire ces mêmes termes, il nous paroit d'une grande néceſſité d'attacher à chacun de ces termes un certain ſens diſtinctif & particulier.

C'eſt pourquoi nous dirons *Levain*, lorſque nous parlerons d'une cauſe matérielle qui s'eſt formée dans le corps même,

& ſans être venue du dehors; p. ex. ſi par un mauvais régime le chyle dévient dépravé, le ſang déviendra impur, il s'en ſéparera des humeurs impures, capables d'altérer l'humeur de certaines glandes cutanées, & de la changer en virus galeux, en matière propre de la gale: mais nombre de perſonnes obſervant un mauvais régime, ont le chyle & le ſang impur, ſans avoir la gale; nous en concluons, qu'on ne peut appeller *levains* les humeurs impures, ſéparées du ſang, que lorſqu'elles communiquent leur corruption à l'humeur conténue dans les glandes cutanées: c'eſt de cette façon qu'elles produiſent la gale. Le *Levain* eſt diſtingué du *Virus*, en ce que le premier ne ſauroit produire la maladie que chés un ſeul individu & uniquement dans celui où il s'eſt formé. Le Virus au contraire, c'eſt-à-dire, la matière propre conténue dans les puſtules, eſt capable, auſſitôt qu'il s'attache à la peau des perſonnes ſaines, de s'inſinuer principalement dans certaines glandes cutanées & de changer leur humeur ſaine en virus.

Nous employerons donc le terme de *Virus*, lorsque nous parlerons d'un Miasme qui posséde une propriété spécifique à produire une maladie contagieuse déterminée.

Nous appellons *Miasme* ou *Atômes contagieux*, la cause matérielle d'une maladie contagieuse, qui a été la matière propre d'une semblable maladie dans le corps d'un autre individu, & qui est capable de produire une maladie contagieuse par infection. Chaque miasme présuppose deux maladies semblables chés deux différentes personnes; dans l'une le miasme est la *matière propre de la maladie* & pour l'autre c'est *la cause matérielle.* Chaque miasme est une cause matérielle, qui vient du dehors dans le corps qu'elle infecte; mais chaque cause matérielle, qui vient du dehors dans le corps sain, & qui est capable de produire une maladie contagieuse, n'est pas toujours un miasme! car il est

Des *Molécules morbifiques*, qui sont ni levains, ni miasmes, & qui produisent néanmoins immédiatement des maladies conta-

gieuſes; telles ſont les exhalaiſons des marais, des cadavres, des plantes en pourriture &c.

Enfin on peut ſe ſervir du terme de *Venin* indiſtinctement pour deſigner l'un ou l'autre de ces cauſes matérielles.

SECTION I.

De la Diverſité de l'Origine des Maladies contagieuſes.

§. XXIII.

Nous avons déjà dit dans ce Mémoire, que les maladies contagieuſes peuvent être produites

1°. par une matière particuliere, &

2do. ſans le concours d'une telle matière, par certaines qualités, par les effets de certaines forces, par des ſenſations, par des douleurs, par les paſſions, ou par quelque violence &c.

§. XXIV.

TOUTE Maladie contagieuſe, cauſée par une matière particuliere, provient ou de la matière propre d'une ſemblable maladie, d'un virus, d'un miaſme, produits dans le corps d'un autre individu, ou elle dérive d'une autre matière, p. ex. des molécules morbifiques.

§. XXV.

ON nous reprocherâ peut-être, de traiter trop au long de la Pathologie des maladies contagieuſes; mais nous l'avons fait à bon eſcient. En Médecine on ne ſauroit trop s'attacher à reconnoître les premiers agents & à découvrir les effets dont ils doivent être ſuivis. D'ailleurs ſans ce que nous avons déja avancé, euſſions-nous été capables de réſoudre le problême propoſé? Il eſt vrai, que pour réſoudre la queſtion propoſée, il paroît inutile de dire qu'une maladie contagieuſe n'eſt pas toujours produite par une matière particuliere, encore beaucoup moins par un miasme, c'eſt-à-dire, par l'infection;

en ce qu'on ne demande pas, comme les maladies contagieuſes naiſſent, mais ſeulement : quelles ſont les maladies vraîment contagieuſes ? Et l'expérience ſuffiroit pour décider cette queſtion. Mais lorſqu'on veut réſoudre les deux autres parties du problême, il eſt eſſentiel de ſavoir tout ce qui peut contribuer à la production de ces maladies. Par exemple, nous avons dit (§. XXIII.) que les paſſions peuvent dévenir la cauſe, non pas la cauſe matérielle, prochaine, des maladies contagieuſes, mais leur cauſe éloignée, c'eſt-à-dire, que les paſſions peuvent produire certains mouvemens déréglés, par leſquels nos humeurs ſaines s'altérent, & ſe changent de maniere à former la cauſe matérielle d'une maladie contagieuſe : il s'enſuit qu'une perſonne troublée par quelque paſſion, ſera plutôt infectée qu'une autre, dont les paſſions ſeront ſoumiſes à la raiſon, & qui ne craindra pas tant la contagion, & ne s'abandonnera pas trop à la triſteſſe &c.

EXAMEN GÉNÉRAL
du Problême propoſé.

ON demande : „ Quelles ſont parmi les „ maladies, ſoit aiguës, ſoit chroniques, celles „ qu'on doit regarder comme vraîment con- „ tagieuſes ; par quels moyens chacune de „ ces maladies ſe communique d'un individu „ à un autre ; & quels ſont les procédés les „ plus ſûrs pour arrêter les progrès de ces „ différentes contagions ? „

En appliquant à cette queſtion les conſéquences des prémiſſes que nous avons déjà poſées, il s'enſuit (quant au premier membre du problême , qui conſiſte à ſavoir : Quelles ſont parmi les maladies, ſoit aiguës, ſoit chroniques, celles qu'on doit regarder comme vraîment contagieuſes ?)

§. XXVI.

QUE toute maladie, qui ſe trouve eſſentiellement accompagnée d'une matière morbifique, (d'un miaſme §. XXII.) capable de

produire la même ou ſemblable maladie, lorſqu'elle ſe communique au corps d'une perſonne en ſanté, eſt une maladie vraîment contagieuſe.

§. XXVII.

NOUS diſons à bon eſcient la même ou pareille maladie; car il ſuffit que la perſonne infectée eſſuye une ſemblable maladie: il arrive aſſés ſouvent que le miaſme d'une fievre pétéchiale produit dans le corps de l'individu auquel il s'inſinue, une fievre rémittente ſans pétéchies; le miaſme de la dyſſenterie, une fievre putride; le miaſme d'une fievre putride, la dyſſenterie. Ces maladies ſont des maladies ſemblables, du genre des putrides, quoique ſpécifiquement différentes entre elles.

De la ſeconde partie du Problême: „Par „quels moyens chacune de ces maladies „ſe communique d'un individu à un au„tre?„ ou

SECTION II.

De la Propagation des maladies contagieuſes.

§. XXVIII.

La nature des miaſmes n'eſt pas toujours la même. Il eſt des miaſmes d'une nature groſſiere, il y en a d'autres qui ſont volatils : de-là vient, que la propagation des maladies contagieuſes ſe fait de trois différentes manieres, par *contact*, par *foyer* & par *diſtance*, c'eſt-à-dire *dans l'éloignement.*

§. XXIX.

Le *contact* ou ſimple attouchement, pourvû qu'il ſoit immédiat & qu'il dure un tems convénable, eſt une voie de communication. C'eſt par cette voie, que les miaſmes de nature groſſiere ſe propagent, p. ex. la gale, la chaudepiſſe, la maladie vénérienne.

§. XXX.

La plupart des miaſmes d'une nature plus volatile que les précédents, s'attachent faci-

lement aux corps qui les environnent, & *s'y* conſervent longtems : par-là ces corps déviennent des *foyers*, propres à tranſmettre le virus. C'eſt ainſi qu'il peut paſſer d'un pays dans un autre, par les draps, les habits, les meubles & différentes eſpéces de marchandiſes.

§. XXXI.

Il eſt encore des maladies contagieuſes, dont les miaſmes trés-ſubtils, ſont emportés plus ou moins loin par la voie de l'air, de ſorte qu'ils infectent par *diſtance* ou *dans l'éloignement*, au lieu que celles, dont les miaſmes ſont moins ſubtils, ne paſſent d'un ſujet à un autre que par l'attouchement immédiat, ou tout au plus par foyer.

§. XXXII.

Les maladies contagieuſes, qui ne ſe propagent que par une des deux premieres voies ſont preſque toujours des maladies longues, chroniques, des maladies dont le virus eſt de nature moins volatile, & qui commence d'ordinaire par troubler les fonctions

des organes, & par altérer les humeurs, c'eſt-à-dire, par la production de la partie matérielle de la maladie; au lieu que les maladies contagieuſes qui ſe propagent *par diſtance*, ſont de la claſſe des maladies aiguës & ſe communiquent auſſi par les deux autres eſpéces de voies. Quand elles ſe communiquent par la troiſieme eſpéce, c'eſt-à-dire, *dans l'éloignement*, ils commencent trés ſouvent, & preſque toujours, par produire la partie formelle, les ſymptômes eſſentiels de la maladie, en agiſſant de prime abord ſur les nerfs & ſur le ſyſtême nerveux; tels ſont les maux de tête, l'étourdiſſement, les nauſées, que les perſonnes tout-à-fait ſaines éprouvent aſſés ſouvent dés l'inſtant que les émanations contagieuſes du corps d'un malade, ou d'un cadavre viennent à frapper leurs nerfs olfactoires.

§. XXXIII.

TOUS les corps ne ſont point également expoſés à l'effet des miaſmes contagieux, parce qu'il faut le concours de pluſieurs condi-

tions pour qu'ils puiſſent troubler l'économie animale, ou altérer la maſſe des humeurs. Pluſieurs perſonnes ſont aſſés heureuſes pour échapper au danger dont elles ſont environnées, ſoit que leurs nerfs & leur ſyſtême nerveux eſt moins ſenſible, moins facile à troubler; ſoit à cauſe du tiſſu de leur peau; ſoit par la force & l'élaſticité de leurs fibres; ſoit par l'abondance de quelques ſécrétions auxquelles ces perſonnes ſont ſujettes, & qui enlevent la portion de virus qui pourroit être introduite dans la maſſe des humeurs.

§. XXXIV.

SOUVENT le miaſme d'une maladie contagieuſe exiſte & agit ſéparément; ſouvent auſſi pluſieurs ſe réuniſſent & exercent en même tems leur action: p. ex. il eſt poſſible qu'une fievre putride ſe forme dans le corps d'une perſonne, qui a dans le même tems la petite vérole. Le miaſme de la fievre putride ſe réunira alors avec le virus de la petite vérole, & produira dans le corps d'une perſonne ſaine ces deux maladies, ſi le corps ſe

ſe trouve en diſpoſition de prendre toutes les deux maladies; en cas que la perſonne infectée ait déjà eſſuyé la petite vérole, elle ne prendra que la fievre putride.

SECTION III.

De la Production & de la Propagation du Miaſme.

§. XXXV.

LA préparation du miaſme ſe fait toujours dans le corps du malade & de la ſubſtance de ſes humeurs. En paſſant dans le corps d'un autre individu, il y attaque d'ordinaire l'humeur qui lui eſt la plus analogue, & lui communique la propriété de produire une ſemblable maladie, s'il vient à paſſer dans d'autres corps.

§. XXXVI.

LE miaſme peut communiquer cette propriété morbifique de deux différentes manieres aux humeurs ſaines.

1°. par *assimilation*, c'est-à-dire, en décomposant les humeurs: p. ex. le miasme d'une maladie putride occasionne la putrefaction des humeurs d'une personne saine, en passant dans son corps.

2do par *incorporation*, c'est-à-dire, en se mêlant uniquement à celle d'entre les humeurs avec qui il a le plus d'analogie, & en lui communiquant sa nature virulente, sans décomposer l'humeur même.

Il arrive quelquefois que ces deux manieres ont lieu en même tems: ce qu'on pourroit qualifier de troisieme maniere, dite *composée*.

ARTICLE I.

De la communication de la propriété morbifique du miasme par assimilation.

§. XXXVII.

Il y a trois différentes manieres par lesquelles les humeurs peuvent être assimilées par le miasme entrant ou primitif.

1° Le venin de la maladie, ou le miaſme entrant peut ſe mêler directement & immédiatement aux humeurs de la perſonne qui le reçoit, & altérer par ce mêlange leur compoſition naturelle.

2do Le miaſme primitif, entrant, peut troubler les fonctions naturelles des organes, ou bien les détruire totalement, & s'aſſimiler de cette façon les humeurs ſaines, en agiſſant ſur les organes ſécretoires, conſervatoires, & excrétoires.

3°. Ce miaſme peut encore attaquer les fondemens de l'économie animale, le ſyſtême nerveux, & produire par-là la maladie du corps animal, par où certains organes ou certaines humeurs ſe changent, ſe décompoſent, ſoit médiatement ou immédiatement, & de cette maniere s'aſſimiler les humeurs du corps qui l'a reçu.

§. XXXVIII.

Que la communication de la propriété morbifique ſe faſſe de l'une ou de l'autre de ces trois manieres, ou d'une maniere mixte, n'importe! les propriétés générales du miaſme entrant déviendront toujours celles de l'humeur changée en nouveau miaſme.

§. XXXIX.

Pour que cela ſe puiſſe faire, il eſt de néceſſité abſoluë, que la matière récevante, (j'entends les humeurs de la perſonne infectée) ait la capacité, fondée ſur ſa propre nature, de ſubir ce changement; car il ne ſuffit pas, qu'elle ſoit capable de recevoir cette propriété par le mêlange d'une matière étrangere, comme dans la communication par incorporation.

§. XL.

Il ne faut pas s'imaginer, que la production d'une matière nouvelle ſoit toujours néceſſaire, pour que la communication par aſſimilation puiſſe avoir lieu: très ſouvent on n'obſerve, qu'un certain changement,

une décompoſition, une corruption &c. d'une matière déjà préſente; par où elle acquiert cette propriété. P. ex. un peu de levain, mêlé à beaucoup de pâte ne produit pas une nouvelle pâte, mais communique ſeulement à la pâte déjà exiſtante, une propriété qu'elle n'avoit pas auparavant, en changeant par la fermentation la maniere de ſa compoſition.

§. XLI.

La matière aſſimilée peut alors communiquer la propriété, qui lui a été communiquée, à une autre matière, aux mêmes conditions, & celle-ci à une troiſieme &c. de façon que la propriété morbifique peut être propagée par aſſimilation auſſi long-tems qu'une des matières aſſimilées eſt capable d'agir ſur une autre matière ſuſceptible de la même propriété.

§. XLII.

Non-obſtant de ce que nous avons dit dans le §. précédent, on obſerve toujours

dans une longue propagation du miaſme par aſſimilation, que la propriété même & ſes effets eſſentiels ſe changent peu à peu, s'affoibliſſent, ſe perdent & ſe détruiſent entiérement : En voilà les raiſons.

1°. Les conditions, ſous leſquelles la communication ſe fait, ne ſont pas toujours les mêmes.

2do les effets eſſentiels de cette propriété ſont accompagnés de pluſieurs autres effets.

3°, les forces du corps agiſſent à leur tour ſur la matière qui poſſede la propriété morbifique: ces forces contrebalancent, empêchent les éffets de cette matière ; de ſorte que

4°. cette propriété, qui a été communiquée par aſſimilation, dévient plus déterminée dans la matière recevante, & à la fin elle dévient tout-à-fait individuelle.

ARTICLE II.

De la Communication de la Propriété morbifique du miaſme par incorporation.

§. XLIII.

Les propriétés individuelles d'une certaine matiére paſſent par cette eſpece de communication avec la matière elle-même, dans la matière recevante. En voici des exemples: le vinaigre mêlé à l'eau, communique ſes propriétés à l'eau, ſans décompoſer cette eau en vinaigre. De même, l'eau fraîche, dans laquelle on a mis de la viande mortifiée, recevra l'odeur individuelle de la viande en pourriture, & ce ne ſera qu'après un certain tems, que l'eau ſubira la putréfaction elle-même, & que la propriété morbifique lui ſera communiquée par aſſimilation.

§. XLIV.

Si les deux exemples précédents étoient les ſeuls à citer, il ſeroit incompréhenſible

que la propagation ſe put faire preſque à l'infini par incorporation ; mais il en eſt qui ſont plus ſenſibles, plus convaincans. D'ailleurs les forces du corps animal dans lequel cette incorporation ſe fait, contribuent beaucoup à la diviſibilité, à l'extenſion, à la propagation du miaſme.

Prenez un ſeul grain de muſc, mêlez-le avec du ſucre, faites-le diſſoudre dans de l'eau, paîtriſez de la pâte avec cette eau, faites-en des tablettes, faites fondre quelques-unes de ces tablettes dans vôtre bouche, l'odeur du muſc ſe communiquera à la tranſpiration inſenſible, & un chien, qui par le moyen du lèchement aura receuilli quelques particules de cette tranſpiration, enfermé dans un appartement quelconque, communiquera l'odeur du muſc à l'air renfermé dans cet appartement, & une dame, ſujette aux vapeurs, en y entrant, éprouvera les mêmes ſymptômes, qu'elle eut éprouvée en ſentant l'odeur du grain de muſc.

§. XLV.

On peut voir par ce que j'ai dit ci-deſſus, que la communication de la matière morbifique par incorporation, peut avoir lieu juſqu'à l'infini, ſans que ſon venin ſe perde; & on en ſera d'autant moins étonné, en conſidérant qu'il eſt des matières qui, en communiquant leur propriété, ne perdent abſolument rien, mais éprouvent au contraire un accroiſſement de force. L'aimant p. ex. peut communiquer à mille parçelles d'acier ſa propriété, & chacune de ces parçelles produira le même éffet ſur mille autres, ſans qu'aucunes d'içelles, depuis la premiere juſqu'à la derniere incluſivement, éprouve la moindre diminution dans ſa force attractive.

§. XLVI.

En alléguant ces exemples nous ne prétendons pas dire, que la production du nouveau miaſme ſe faſſe tout-à-fait d'une maniere phyſique: au contraire nous avertiſſons que dans cette maniere de communication, c'eſt-à-dire celle par incorporation, le miaſme

entrant, primitif, produit ou un miaſme réel, ou un ſimulacre de miaſme. *Dans le dernier cas il ſe mêle uniquement aux humeurs ſaines; & paſſant avec elles dans le corps d'un autre individu, il y produit la maladie contagieuſe ſans contagion réel.*

§. XLVII.

LES conditions ſous leſquelles le miaſme entrant peut par incorporation transformer en nouveau miaſme les humeurs ſaines, ſont

1°. qu'il ſe mêle par ſa nature principalement & uniquement à l'humeur, qui d'ordinaire eſt la matière propre de cette eſpéce de maladie; & qu'il faſſe totalité ou maſſe de la même propriété morbifique avec elle;

2do. que cette communication de la nature virulente aux humeurs ſaines faſſe une partie eſſentielle de la maladie même; c'eſt-à-dire qu'elle ſoit un effet de la propriété morbifique du miaſme; comme il arrive dans l'hydrophobie & dans la peſte.

§. XLVIII.

Il faut ſoigneuſement diſtinguer cette production du miaſme par incorporation aux humeurs ſaines (laquelle production eſt toujours accompagnée de ſymptômes graves & ſenſibles, tels que la fievre) d'un ſimple mèlange des atômes contagieux (§. XLVI.) aux humeurs ſaines d'un individu, & de leur paſſage dans le corps d'un autre individu, ſans avoir produit la maladie chés le premier dont ils ſont émanés pour paſſer dans le corps du ſecond. *Le miaſme ne fait en ce cas que tranſmigrer d'un corps à un autre*, de façon que le premier corps peut en quelque façon être regardé comme un foyer; & cela arrive aſſés ſouvent: p. ex. les atômes contagieux, entrés dans le corps d'une perſonne en ſanté, produiſent par leur irritation des mouvemens, par leſquels la nature cherche à s'en débarraſſer; ſi la nature eſt aſſés forte & qu'on l'aide, elle chaſſe ces parties hétérogenes; ce qui ſe fait ordinairement par la tranſpiration; mais les atômes

contagieux ne perdent pas leur nature vénéneuſe par la tranſmigration de ce corps, vû que la ſueur eſt alors capable d'infecter un autre individu & de produire en lui cette maladie, mais à proprement parler ce ne ſeroit pas une vraie contagion, à moins qu'on ne régarde le corps du premier individu comme un foyer.

EXAMEN GÉNÉRAL

DE LA TROISIÈME PARTIE DU PROBLÊME PROPOSÉ, par où l'on demande: „ Quels ſont les procédés les plus ſûrs pour „ arrêter les progrès de ces différentes con„ tagions ?

§. XLIX.

CES moyens comprennent autant d'objets rélatifs à la Police, qu'il y en a qui ſont proprement du reſſort de la Médecine. Nous commencerons par dire quels ſont ceux qui exigent l'attention de Médecins, & puis nous traiterons de ceux dont doivent s'oc-

cuper les Magiſtrats. Au reſte nous nous propoſons de traiter des uns & des autres plus ſpéciellement lorſque nous parlerons de chaque maladie en particulier.

§. L.

On évite facilement les éffets des miaſmes d'une nature groſſiere, qui ne ſe communiquent & n'infectent que *par le contact*, en évitant l'attouchement des perſonnes atteintes de ces maladies ; & lorſqu'on ne ſe ſervira ni des habits, ni du linge &c. dont les perſonnes infectées ſe ſont ſervies, on évitera le danger d'être infectée *par foyer*. Mais les maladies contagieuſes dont le miaſme eſt de nature volatile, pénètrante, ſe gagnent aiſément malgré toutes les précautions ; attendu que les atômes contagieux qui s'exhalent du corps des malades, ſe diſperſent dans l'atmoſphére, & font leur impreſſion ou ſur les nerfs olfactifs, ou entrent au moyen de l'air par la voie de la réſpiration, ou s'inſinuent par les pores cutanés ou par d'autres parties du corps.

§. LI.

Nous avons déjà dit en plus d'un endroit de ce Mémoire, que la qualité contagieuſe de *la matière donnante* ne ſuffit pas, & que la *faculté recévable de la matière recévante* & les conditions, ſous leſquelles l'une ſe communique à l'autre, contribuent beaucoup de leur côté, & ſont tout-à-fait néceſſaires, pour que la propagation de la maladie ſe faſſe: p. ex. les matières putrides, poſſédant une qualité phiſique de communiquer leur corruption à d'autres matières capables de la même corruption, ne produiront pas d'une maniere phiſique cette corruption dans les humeurs ſaines d'une perſonne, puiſque leurs éffets ſeront anéantis par le méchaniſme du corps, qui s'efforce continuellement de purifier autant que poſſible les humeurs des parties hétérogenes, nuiſibles. *Il faut donc que les organes ſoient empêchés dans cette fonction, ſoit par quelque autre qualité nuiſible du miaſme entrant, ſoit par d'autres conditions, pour que la propagation de la maladie ait lieu.*

§. LII.

Si les Médecins maintiennent, & mettent le corps des perſonnes, ſoit par le régime, ſoit par des médicamens, dans un tel état, que ces conditions néceſſaires à une certaine corruption ne peuvent avoir lieu, ils ôtent par-là à ce corps la diſpoſition à cette maladie, & c'eſt en quoi conſiſte une grande partie de la ſcience d'arrêter les progrès des contagions.

DES MOYENS

d'arrêter les Progrès des Contagions rélatifs à la Police.

§. LIII.

1°. Le Miniſtere public doit veiller à faire enterrer les morts, & principalement les cadavres des perſonnes mortes de maladies contagieuſes, à une certaine diſtance de la ville, pour éloigner par-là ce qui peut charger l'air d'exhalaiſons nuiſibles.

2do. Lorſque les maladies putrides regnent endant les chaleurs de l'été, le Gouvernement donnera ordre, en cas que la pluye manque, qu'on arroſe le pavé par jour une couple de fois avec de l'eau fraîche. Au contraire, s'il y avoit abondance de pluye il faudroit corriger l'humidité de l'air au moyen du feu en allumant des buchers de diſtance en diſtance, & jetter des aromates dans le braſier. Dans des tems de Calme où il n'y auroit pas de vents, il ſeroit bon, de corriger l'air par la décharge du Canon. Par cet expédient on pouſſera l'air d'un endroit à l'autre en opérant une exploſion ſubite & vigoureuſe de la colonne de cet air qu'on veut éloigner, par une autre colonne de ce même élément, qui eſt pouſſé avec une impétuoſité violente du point mobile.

3°. Le Miniſtere public doit chercher à perfectionner de plus en plus les moyens qui procurent la circulation d'un air pur & la propreté d'une grande ville.

4°. Le

4°. Le Gouvernement ne peut donner aſſés d'attention aux maladies épizootiques. Il doit être défendu, ſous les peines les plus graves de garder à la maiſon un chien, qu'on ſoupçonne d'être enragé. Il ne faudroit pas pour cela obliger les particuliers, auxquels ils appartiennent à les tuer dès le commencement & avant que d'être ſûr de la maladie: il ſuffiroit de l'annonçer au magiſtrat & de mettre l'animal qu'on ſoupçonne entre les mains d'une perſonne qui s'y connoit &c.

5°. L'on pourroit prévenir les malheureux éffets des miaſmes contagieux qui nous viennent de l'étranger, en purifiant avec plus d'exactitude qu'on ne fait, les marchandiſes que nous récevons de leur pays, en les expoſant plus longtems à l'air avant de les mettre en vente, en allumant des feux dans les endroits, où l'on dépoſe les marchandiſes &c.

CHAPITRE II.

Des maladies contagieuſes aiguës.

SECTION I.

Des maladies contagieuſes aiguës en général.

ARTICLE I.

De la propagation des maladies contagieuſes aiguës.

§. LIV.

Les miaſmes de cette claſſe de maladies contagieuſes ſont plus volatils, que ceux des maladies chroniques, & c'eſt la raiſon, par laquelle preſque toutes ces maladies ſe communiquent *par diſtance*, c'eſt-à-dire *dans l'éloignement.*

§. LV.

Les atômes contagieux de ces maladies commencent preſque toujours à faire une forte impreſſion immédiatement ſur le ſyſtê-

me nerveux, & ſur-tout ſur le Senſorium commune; ils portent par-là le trouble dans l'économie animale, & produiſent une maladie formelle, preſque toujours la fievre, qui contribue de ſon côté à la production du nouveau miaſme.

§. LVI.

Il s'en faut beaucoup, que les miaſmes de ces maladies ne puiſſent auſſi produire ces maladies par des éffets locaux, en décompoſant les humeurs, avant que d'exciter *la partie formelle* de la maladie. Tout dépend dans ce cas de l'endroit, par lequel le miaſme eſt entré dans le corps. S'il donne, en entrant, ſur un des organes du ſyſtème nerveux, *la partie formelle* dévancera *la partie matérielle*, mais s'il ſe communique par une autre voie, par laquelle il ſe mêle à quelqu'une de nos humeurs, ſans rencontrer un centre, un point du milieu des forces animales tel que le cerveau, la *partie matérielle* ſe formera avant que la *partie formelle* ſe ſera manifeſtée ſenſiblemeut.

§. LVII.

Il eſt facile de conclure de ce que nous avons avancé dans les deux précédents paragraphes, que le miaſme d'une maladie contagieuſe aiguë peut ſe communiquer en même tems par ces deux différentes voies, & que la contagion ſe manifeſtera alors plus vîte & les ſymptômes ſeront plus graves, & la maladie ſera d'autant plus aiguë, d'autant plus dangereuſe, le miaſme attaquant de deux côtés les forces du corps, & troublant en même tems le ſyſtême nerveux & la ſtructure des organes & les humeurs dans leur mixtion: p. ex. le miaſme d'une fievre putride peut entrer par les pores, ſe mêler directement avec le ſang & lui communiquer ſa nature; il commencera alors par produire la partie matérielle de la maladie, c'eſt-à-dire le miaſme, en altérant, en décompoſant le ſang par ſa nature morbifique. Au contraire, ſi les atômes contagieux entrent dans le corps par l'organe de l'odorat, ils feront leurs premiers éffets ſur le cerveau & produiront ſur le champ, comme il arrive aſſés

ſouvent des maux de tête, des friſſons, des chaleurs, des défaillances &c. enfin ils commenceront par la production de la partie formelle, & la partie matérielle ſera produite dans le cours de la maladie même, à l'aide de cette partie formelle.

§. LVIII.

Il eſt vrai qu'il y a des maladies aiguës contagieuſes, telle que la petite vérole, dans leſquelles la production de leur miaſme ſe fait d'une autre maniere & avec plus de lenteur. Le miaſme primitif, qui entre dans un corps ſain, eſt obligée d'altérer certaines humeurs, ſoit par des effets locaux, ſoit par des effets ſur les nerfs, afin de devenir en même tems la cauſe prochaine, matérielle de la maladie & d'avoir la propriété ſpécifique de donner l'exiſtance à la maladie complette, par la production d'une fievre.

ARTICLE II.

Des moyens d'arrêter les progrès des maladies contagieuſes aiguës.

§. LIX.

QUOIQUE preſque tous les miaſmes de ces maladies ſoient de nature volatile & poſſedent une grande vertu communicative, il y a cependant pluſieurs conditions qui favoriſent ou retardent, qui augmentent ou diminuent l'action de ces miaſmes; telles ſont les baſes dans leſquelles ils s'engagent; les principes avec leſquels ils s'uniſſent; les paſſions, qui occupent l'ame dans le moment qu'ils ſe communiquent au corps; c'eſt pourquoi nous examinerons cet article de plus près, & nous verrons alors, comment on pourra arrêter en quelque façon les progrès des contagions de cette eſpece de maladies.

§. LX.

MOYEN I.

L'uſage du Vinaigre.

L'EXPÉRIENCE & la raiſon nous diſent que les atômes contagieux, qui s'exhalent

des corps des perſonnes atteintes des maladies contagieuſes aiguës perdent beaucoup de leur force en ſe mêlant avec quelque vapeur acide, ſur-tout à celle du vinaigre, car ces maladies ſont preſque toutes du genre des putrides, & le vinaigre eſt un des meilleurs antiſeptiques: Il eſt donc eſſentiel de verſer de tems en tems du vinaigre ſur un fer rouge dans la chambre du malade; ou, ce qui eſt encore préferable, de faire bouillir du vinaigre ſur un réchaud, qu'on aura ſoin de tranſporter au milieu de l'appartement quand il ſera bien allumé; il faut auſſi arroſer le plancher avec de l'eau fraîche mêlée de vinaigre; & ſur-tout d'en mettre dans le vaſe qui ſert de chaiſe percée au malade. En obſervant ſtrictement ces régles, on empêchera, que le malade ne s'infecte, pour ainſi dire, de nouveau par les atômes contagieux qui émanent de ſon corps, & les aſſiſtans n'auront pas tant à craindre la communication du miaſme.

MOYEN II.

Le rénouvellement de l'Air.

§. LXI.

Nous avons déjà dit dans le L[ieme] §. que l'air ſe charge des atômes contagieux, & nous dirons dans la ſuite de ce Mémoire, qu'il peut produire lui ſeul, faute d'être renouvellé des maladies contagieuſes les plus aigues. Il s'enſuit donc, qu'afin d'arrèter les progrès de ces contagions, il eſt beſoin d'entretenir l'air pur & frais, de le renouveller de tems en tems par des ventilateurs, par l'ouverture des portes & des fenètres; en outre d'éviter que pluſieurs corps animaux ne le corrompent par leur tranſpiration, & enfin d'obſerver dans l'appartement du malade

MOYEN III.

La Propreté.

§. LXII.

La plus grande propreté poſſible. Il faut ſouvent changer le linge du malade, les draps des lits, ne pas ſouffrir le moindre excrément

autour du corps ; mettre à l'air, nettoyer, laver, les habits, les meubles, en un mot tout ce que le malade aura touché, tout ce qui l'entoure : on expulſera par ces précautions le miaſme, qui pourroit s'être inſinue, & on ne ſera pas infecté *par foyer*.

MOYEN IV.

La Conſervation de la Santé.

§. LXIII.

Le corps humain dans l'état naturel, dans l'état de ſanté ſe défend en partie lui-même des parties hétérogenes nuiſibles ; tantôt il leur refuſe entiérement l'entrée, & tantôt, à peine ſe ſont-ils introduites, qu'il les chaſſe par ces émonctoires ; pour que cela ſe puiſſe faire il eſt d'une néceſſité abſolue qu'on ne le trouble point dans ſes fonctions, qu'on ne lui ôte point ſes forces ; on évitera tout cela en uſant avec modération de toute choſe & en n'abuſant de rien.

Nous ne ſaurions entrer dans des détails trop étendus : cependant nous nous contenterons de dire :

1°. qu'il faut nourrir ſon corps convénablement, & ne point ſe refuſer les alimens dans la triſteſſe : attendû que l'âcreté, la putréfaction des humeurs, & les déſordres qui les accompagnent, ſont les effets d'une abſtinence outréé.

2do. qu'il faut éviter tout changement dans la maniere de vivre à laquelle on étoit jusqu'alors accoutumée : le corps ſe reſſentiroit d'un tel changement, qui ne tourneroit, fut-ce de mal en bien, qu'à ſon préjudîce ; cependant on peut choiſir pour ſa nourriture les Végétaux par préférence, comme étant doués de principes qui enervent le venin des maladies contagieuſes de la claſſe des aiguës.

3°. qu'il ne faut point ſe livrer à des veilles exceſſives : que les perſonnes, qui paſſent la nuit auprés d'un malade, ſe réposent pendant le jour pour conſerver la vigueur du corps ; s'ils négligent de ſuivre cet avis, leurs ſolides, privés de la ſoupleſſe & de l'humidité, que leur

procure le ſommeil, ſe roidiront, ſe déſſecheront, & contracteront une irritabilité qui les rendra trop ſenſibles aux impreſſions des atômes contagieux. Leurs fluides toujours agitées par un mouvement plus ou moins conſidérable, qui ne ceſſe que lorsqu'ils ſe livrent au ſommeil, ſeront atténuées, enflammées; les fonctions de leur économie animale ſeront troublées; l'action réciproque du ſyſtème des vaiſſeaux & des liqueurs qu'il contient déviendra irréguliere; les excrétions ne ſe feront plus qu'imparfaitement; l'ordre de ſecrétions ſe dérangera, en un mot, tout tombera dans le déſordre le plus affreux.

4°. qu'il faut ſe tenir en garde contre les accés de colere, de triſteſſe & de la crainte. On connoit l'étroite union de l'ame avec le corps. Dès-que celle-là eſt affectée déſagréablement, dès-qu'elle eſt hors de ſon aſſiette, celui-ci & ſes fonctions ſe dérangent de même: Les ſollicitudes de tout genre, la crainte,

la triſteſſe, la colere, mettent un trouble général dans l'ordre des fonctions, diminuent ou ſuſpendent les ſecrétions, les excrétions ; par leſquelles & avec leſquelles le miaſme entré pourroit ſortir du corps, avant que de produire ſes effets : c'eſt pourpuoi on a obſervé de tout tems, que les perſonnes, qui s'approchent avec crainte des malades, déviennent les premieres infectées ; leurs corps étant alors trés-ſuſceptibles de toutes les impreſſions, que peuvent faire les cauſes qui les environnent & qui agiſſent ſur eux.

MOYEN. V.

Certaines précautions, qu'il faut prendre à l'égard des cadavres.

§. LXIV.

Le miaſme ne perd pas ſa vertu communicative par la mort des perſonnes, au contraire, la putréfaction qui ſe manifeſte toujours plus promptement dans cette eſpece de

cadavres, lui donne un nouveau dégré de force & de pénétrabilité : il eſt donc à ſouhaiter, pour en éviter les ſuites funêſtes,

1°. qu'on enterre ces cadavres auſſitôt que poſſible ; l'on pareroit aiſément à l'abus, qui pourroit en réſulter, ſi le Gouvernement ordonnoit que le Médecin, qui donna ſes ſoins au défunt, conſtate par certificat, que la perſonne eſt morte d'une maladie contagieuſe ;

2do. que les cimetieres ſoient ſitués hors de l'enceinte des villes, &

3°, que les foſſes des tombeaux ſoient creuſées plus profondes, que d'ordinaire ;

4°. que la coutume d'enfermer les cadavres dans les bieres fut abolie ;

5°. qu'on ne faſſe point raſer ces cadavres ; qu'on ne les change pas de chemiſe ; qu'on ne permette point aux perſonnes ſenſibles d'embraſſer les corps expirants de leurs amis ou de leurs parents ;

6°. il faudroit prendre un drap, l'imbiber entiérement de vinaigre & en envelloper

le cadavre. Et au cas qu'on ne pût l'enterrer dans les vingt-quatre heures, il faudroit de rechef arroſer ce drap de vinaigre, & enſuite mettre le cadavre dans la biere avec ce drap. Cette coutume s'introduiſant, empêchera de beaucoup le progrès des contagions.

SECTION II.

Des maladies contagieuſes aiguës en particulier.

Article I.

Des fievres putrides.

§. LXV.

Toutes les fievres vraîment putrides ſont des maladies vraîment contagieuſes (§. XXVI.)

§. LXVI.

Les ſymptômes qui caractériſent la putridité, ſont principalement la perte totale des forces; une grande diſproportion entre le pouls & la chaleur du malade, les nau-

ſées ou des legers vomiſſemens ; la langue chargée d'une matière jaunâtre ou brunâtre ; l'haleine cadavereuſe ; les yeux vifs enflammés & transparens comme du verre ou ſemblable au glacé de la corne ; les ſyncopes ; les ſueurs ; la diarrhée ; les éruptions cutanées, telles que la pourpre, les pétéchies, les charbons, & la diſpoſition à la gangrène.

§. LXVII.

Dans toutes les fievres putrides la matière propre de la maladie (le miaſme) eſt produite de la même maniere ; elle a la même vertu communicative, & il faut employer les mêmes moyens pour arrêter autant que poſſible les progrès de leur propagation.

§. LXVIII.

Ce qui les diſtingue les unes des autres, c'eſt

1°. le *Venin*, qui leur donna naiſſance chés les perſonnes, qui ont été les premières à s'en ſentir atteintes.

2do. l'humeur, dans laquelle la putréfaction ſe manifeſte le plus ; l'humeur, à la-

quelle le venin a communiqué de préférence la *propriété morbifique*; c'est-à-dire, l'humeur, qui a été changée en *miasme*.

3°. La complication avec d'autres fievres, p. ex. avec une fievre maligne, avec une fievre bilieuse.

§. LXIX.

Les exhalaisons des marais ayant été le *venin*, qui a produit la *cause matérielle* de la fievre putride chés les premieres personnes, qui en furent attaquées, on l'appelle *Fievre de Marais*; si les exhalaisons de plusieurs corps vivants, renfermés dans un endroit qui n'est pas spacieux & ou l'air n'est pas assez souvent renouvellé, corrompent l'air au point qu'il en résulte des fievres putrides, on les nomme *Fievres de Prison* ou *d'Hopital*.

Quand l'atmosphère se charge des molécules morbifiques qui émanent des cadavres en putréfaction; il n'importe que ces cadavres aient été sains au moment de leur trépas, ainsi qu'il arrive dans les batailles, ou

qu'ils

qu'ils ſoient morts de maladie ; dès-que ces molécules vénéneuſes, dont l'air eſt le véhicule, en entrant dans les corps des perſonnes ſaines, produiſent des fievres putrides, on les appelle *peſtilentielles.* Ces fievres méritent cette dénomination, parce qu'elles accompagnent ordinairement la peſte, dont nous parlerons dans la ſuite de ce Mémoire : Nous doutons pourtant, qu'on les ait nommées ainſi pour cette raiſon ; nous croyons plutôt que c'a été parce que le public s'imagine que c'eſt la peſte qui regne, s'il vient à s'apperçevoir des cruels ravages occaſionnés par ces fievres.

§. LXX.

Les fievres putrides dans leſquelles la putréfaction ſe manifeſte plus dans le ſang que dans les autres humeurs, ſont appellées *Synechées* ; (Synochi putres) ſi ces fievres ſont accompagnées des pétéchies qui ſe manifeſtent ſur la peau des malades, on les nomme *fievres pétéchiales.* (Febres petechizantes) Si pluſieurs de ces pétéchies vien-

nent à confluer, elles forment des charbons qui ſont preſque toujours un ſymptôme avantcoureur de la mort, c'eſt pourquoi ces fievres ont été qualifiées par quelques Auteurs du nom de *malignes* (febres malignæ, improprie ſic-dictæ); quoique cette dénomination n'appartienne qu'à cette eſpece de fievres, où les forces du corps, ſur-tout l'irritabilité & la ſenſibilité, ſe trouvent, pour-ainſi-dire, tout-à-fait ſupprimées dès le commencement de la maladie.

Si les liqueurs gaſtriques viennent à être plus décompoſées que le ſang, ces fievres ſe nomment *gaſtriques*, (Febres gaſtricæ remittentes) & ſi c'eſt la bile, qui eſt décompoſée, ce qui arrive plus ſouvent, elles ſe nomment *fievres putrides bilieuſes*; (Febres bilioſæ putridæ) ces fievres étant accompagnées de la dyſſenterie ſe nomment *dyſſenteriques;* (Febres dyſſentericæ) & ſi la putréfaction ſe manifeſte principalement dans l'humeur lymphatique, c'eſt la *fievre lente nerveuſe.* (Febris lenta nervoſa)

Si les mauvais *levains* dans les premieres voies ſe corrompent en miaſme & qu'ils ſe portent à la peau, c'eſt la *fievre pourprée*; (Febris purpura) ſi les puſtules qui paroiſſent ſur la peau reſſemblent pour la forme & la groſſeur à des grains de millet, c'eſt la *fievre miliaire*. (Febris miliaris)

La plupart de ces eſpeces de fievres ne ſont pas des maladies eſſentiellement contagieuſes, elles ne le ſont qu'accidentellement; c'eſt-à-dire, quand une fievre putride les accompagne: C'eſt pourquoi il eſt eſſentiel d'y porter toute ſon attention — car il ne ſuffit pas de dire: un tel malade a le pourpre, ou de dire: un tel malade a une *fievre gaſtrique*, ainſi la *contagion* eſt à craindre. Il faut encore examiner, ſi le pourpre eſt accompagné d'une fievre putride; il faut voir ſi la *fievre gaſtrique* eſt inflammatoire, bilieuſe, ou putride: car ce n'eſt que dans le dernier cas qu'elle eſt accompagnée de *miaſme*.

§. LXXI.

Le *miaſme* de ces fievres putrides ſe diſperſe dans l'atmoſphère & entre avec l'air,

par la respiration, par la déglutition avec la salive, ou par les pores dans la masse des humeurs, & communique sa nature à ces humeurs en les décomposant comme nous avons dit §. XXXVII. N°. 1. & 2. Mais s'il entre par l'organe de l'odorat, ou s'il produit ses premiers effets sur le systême nerveux en entrant par quelque autre voie, il répand la contagion de la maniere expliquée §. LV. Dans ce dernier cas la contagion n'est à craindre, qu'après que la fievre, *la partie formelle de la maladie*, s'est tout-à-fait manifestée; mais si la communication de la propriété morbifique s'est fait de l'autre maniere on peut être infecté d'une personne, sans que cette personne se croye malade; cela est pourtant bien rare.

Il arrive quelque fois une *fausse contagion*, dont nous avons parlé dans le §. XLVIII: c'est pourquoi il faut prendre ses précautions & ne point se coucher dans un lit, dans lequel une personne qui se croiroit infectée auroit sué; il faut se garder de mettre les

habits d'une telle perſonne ; encore moins coucher en même lit avec elle.

§. LXXII.

C'EST principalement dans cette ſorte de maladies contagieuſes qu'on obſerve, que le miaſme ne produit pas toujours la même maladie ; (§. XXVII.) & c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle nous n'en avons traité que généralement.

§. LXXIII.

ON évitera autant que poſſible la propagation de ces fievres putrides :

1°. en ſuivant les conſeils donnés dans les §. LX. LXI. LXII. LXIII. & LXIV.

2do. en ſe ſervant pour boiſſon d'eau mêlée avec du vinaigre ;

3°. en ſe gardant de s'expoſer à l'action des atômes contagieux avant que d'avoir pris quelque nourriture ;

4°. en crachant ſouvent, ſur-tout lorſque l'on ſentira quelque mauvaiſe odeur ; car on peut avaler le miaſme avec la

salive. Par la même raison on ne doit point prendre ses repas dans l'appartement du malade.

5°. en corrigeant autant que possible les mauvaises qualités de l'air. A cet égard il faut observer que la chaleur jointe à l'humidité, est une des causes qui précipite le plus promptement les substances animales dans la dissolution putride, & qui par conséquent facilite la communication du miasme des maladies putrides. voy. §. LIII. Nro 2.

6°. Si, après avoir resté un certain tems dans une atmosphère remplie d'atômes contagieux, émanés d'une ou de plusieurs personnes attaquées de fievre putride, quelqu'un commence à se sentir infecté, il faut, sans perdre de tems, travailler aussitôt à le désinfecter. Les étourdissements, cette odeur infecte que l'on sent dans le gosier, les nausées, les lassitudes, le défaut d'appetit, le mal de tête, la petitesse & l'irrégularité du

pouls, en un mot, tous les ſymptômes propres au commencement des fievres putrides, nous avertiſſent que le miaſme vient de ſe communiquer, & que tous ſes ravages vont paroître. On doit alors obſerver trois choſes, qui ſont de la derniere importance :

a) Examiner ſi la perſonne *recevante* a une ſurabondance de pléthore ; auquel cas, il faudroit ſur le champ ordonner une ſaignée ;

b) Voir ſi les premieres voies ne ſont point chargées de *levains* dangereuſes. Si la langue étoit chargée ; ſi le malade avoit des nauſées & des renvois putrides, il faudroit lui adminiſtrer l'émétique en lavage ; bien entendu que, dans un corps pléthorique, on feroit précéder la ſaignée.

c) Deux heures après les vomiſſements produits par l'émétique, on préſcrira 20. grains de camphre & 30. grains de nître, avec quelque conſerve, ſous la

forme de bols, ou ſous quelque autre agréable au malade.

Après avoir pris cette doſe en une ſeule fois, le malade ſe mettra au lit; il boira de tems en tems d'une infuſion de fleurs de ſureau, ou bien du petit lait préparé avec du vin: parce que c'eſt l'ordinaire du camphre d'altérer beaucoup, & de provoquer une ſueur abondante, par laquelle & avec laquelle le *miaſme entré* ſort du corps, avant d'en avoir pu aſſimiler les humeurs ſaines. (voy. §. XLVI.) Si la premiere doſe de camphre & de nître ne provoque pas cette ſueur ſalutaire, on en fera prendre une ſemblable ſix à huit heures après.

Toutes ces précautions ſont de la plus grande néceſſité. Voici comme nous les obſervons toutes les fois que l'occaſion ſe préſente.

Quand la conſtitution pléthorique du malade le demande, nous ordonnons donc d'abord la ſaignée; & ſi c'eſt celle du bras que le malade préfére, nous lui faiſons mettre

les pieds dans l'eau. La ſaignée faite & les pieds bien eſſuyés, nous le faiſons coucher dans un lit chaud. Si l'indication l'exige, nous lui donnons l'émétique en lavage; mais en ſi peu d'intervalles qu'il produiſe ſon effet avant qu'une heure ſe ſoit écoulée. Après une autre heure, nous faiſons prendre les 20. grains de camphre & le demi gros de nître, & par-deſſus beaucoup d'une boiſſon délayante & diaphorétique. Nous ordonnons de changer ſouvent le linge & les draps du malade, & de prendre en même tems beaucoup de précautions, pour que ſa tranſpiration ne ſoit pas répercutée. Nous recommandons ſur-tout que qui que ce ſoit ne ſe ſerve du même lit, avant qu'on l'ait bien aëré & qu'on en ait changé les draps. Avec cette méthode, nous avons eu le bonheur de *déſinfecter* pluſieurs perſonnes, & de les ſauver en 24. heures de la fievre putride, dont elles auroient pu devenir les victimes. Pour obtenir le même ſuccès, il faut employer ces moyens dans les premieres heu-

res, ou au plus tard, dans les premiers jours de l'infection. C'eſt alors qu'on en verra des effets ſurprenants.

ARTICLE II.

De la Peſte.

§. LXXIV.

LA peſte eſt une des maladies contagieuſes les plus terribles pour le genre humain; elle n'eſt pas naturelle à nos climats; on nous l'apporte de l'Ethiopie, de l'Égypte &c. Ce n'eſt que depuis peu d'années qu'on la connoit plus particuliérement. La trop grande peur, que les anciens avoit d'elle, les avoit empèchés de connoître ſa nature auſſi-bien que nos contemporains; ils confondoient comme la plupart des modernes les fievres peſtilentielles avec la peſte; c'eſt pourquoi ils diſent avec *Galien:*

„ La Peſte n'eſt pas le nom propre &
„ caractériſtique d'une maladie quelconque;
„ mais il convient à toute eſpèce de mala-
„ die trés meurtriere, & qui ſe répand en
„ même tems ſur beaucoup de perſonnes....."

§. LXXV.

En bien réfléchiſſant ſur ce paſſage de *Galien*, & ſur la déſcription qu'Hippocrate (Comment. 3. in 3. ép.) nous a laiſſée des peſtes qui de ſon tems ont ravagé la Perſe, l'Illirie, Athènes &c. il nous paroit clair, que ces auteurs & tous ceux, qui ont adopté leur ſentiment, ont confondu d'autres maladies épidémiques très meurtrières avec la peſte; cela a été d'autant plus facile, que la peſte proprement dite eſt d'ordinaire accompagnée & ſuivie de pluſieurs autres maladies, & alors les miaſmes de ces maladies ſe joignent au virus de la peſte (§. XXXIV.) & changent les ſymptômes de cette maladie.

§. LXXVI.

Combien de fois n'a-t-on pas vu régner des fievres putrides, malignes, pétéchiales, dans les endroits dont les environs étoient jonchés de cadavres ſans ſépulture à la ſuite d'une bataille? Pourquoi ne voudroit-on pas que la même choſe pût arriver la peſte regnante? Tout le monde ſait que dans ces

tems de calmité les cadavres reſtoient ſouvent plusieurs jours, entaſſés les uns ſur les autres, privés de ſépulture & qu'on craignoit d'accoſter les perſonnes attaquées de cette maladie, de ſorte qu'il eſt probable qu'alors grand nombre de perſonnes ſont mortes faute de ſoins & de nourriture convénable, non pas de la peſte, mais d'une fievre putride, peſtilentielle, occaſionnée par la corruption de l'air & par l'abſtinence.

§. LXXVII.

Nous n'avons jamais eu l'occaſion d'examiner de près la peſte; mais ce que les auteurs, & principalement ceux qui étoient témoins oculaires de ſes ravages, en diſent, nous confirme dans notre ſentiment. On voit par les obſervations des ces auteurs, ſur-tout par celles de Mrs. de Mertens & Samoïlowitz, que la propagation de ſa contagion ne ſe fait que *par contact* & *par foyer*, quand la maladie eſt dans ſon premier dégré, mais que, ſa fureur deſtructive ſe déployant dans toute ſa force, & grand nombre de

perſonnes venant à en mourrir, ſon miaſme ſe communique alors *par diſtance*, c'eſt-à-dire, *dans l'éloignement.*

§. LXXVIII.

De plus ce n'eſt qu'au commencement de la peſte, que le bon ſigne, que les bubons, ſe font voir ſeuls; le miaſme d'une fievre putride s'y joignant, alors les pétéchies & les charbons commencent à paroître, & ce n'eſt qu'à cette époque que des perſonnes meurent, ſans qu'on les ait ſoupçonnées d'être malades, & ſouvent ſans ſigne extérieur de la maladie, puiſque le miaſme de la fievre peſtilentielle de concert avec le virus de la peſte avoit attaqué ſi fortement le ſyſtème nerveux, & tellement dérangé toute l'économie animale, que la mort ſubite en étoit la ſuite.

§. LXXIX.

Par ces raiſons nous concluons que la peſte eſt une maladie épidémique aiguë & très contagieuſe, dont la nature putride eſt d'une eſpece particuliere; ſon virus ſe dépoſe

ça & là, ſe mêle par préférence aux humeurs des glandes, produit des bubons ordinairement aux aines, rarement ſous les aiſſelles, & plus rarement encore aux parotides: voilà la *peſte proprement dite*, *la peſte ſimple.*

Si à l'époque où la peſte regne, d'autres venins produiſent des fievres peſtilentielles, le miaſme de ces fievres agit de concert avec le virus de la peſte ſur le corps des perſonnes ſaines, & produit, en communiquant aux humeurs de ces corps ſa nature morbifique, de nouveaux ſymptômes, des pétéchies, & des charbons; voilà *la peſte compliquée*, la peſte accompagnée d'une fievre peſtilentielle.

§. LXXX.

Le virus de la peſte ſimple ſe communique aux humeurs de la perſonne infectée par incorporation §. XLVII. & XLVIII. Pour que cela ſe faſſe, il eſt de néceſſité abſolue que la *perſonne recevante* touche immédiatement le corps de quelque individu atteint de la peſte, ou des hardes peſtiférés; elle

recevra de cette façon le virus par les pores, qui ſe mêlera au ſang, & comme l'humeur avec laquelle il ſe mêle par préférence, eſt celle des glandes, il dénature celle-ci, en lui communiquant ſa propre nature virulente; ce qui arrive très rarement par des effets locaux: plus ſouvent le virus mêlé au ſang excite des troubles dans l'économie animale, & produit par des effets ſur le ſyſtême nerveux une fievre, qui contribue à la formation du nouveau miaſme. Si les forces du corps infecté ſont ſuffiſantes, la matière propre, le miaſme, s'évacué par les bubons & par la tranſpiration inſenſible.

§. LXXXI.

Le virus de la *peſte ſimple* acquiert dans la *peſte compliquée*, par l'aſſociation du miaſme d'une fievre putride, la nature de ce dernier, la volatilité & la pénétrabilité; il devient capable d'exercer ſa vertu communicative *par diſtance*, & c'eſt alors preſque toujours par des effets ſur les nerfs, qu'il produit dès le commencement la *partie formelle*

de la maladie, laquelle dépose le miaſme entrant dans l'humeur des glandes, & change cette humeur en *matière propre* de la peſte; c'eſt ainſi qu'elle aide à produire la *partie matérielle* de la maladie. Mais ce n'eſt pas tout: les effets du miaſme de la peſte compliquée ſont composés comme lui; il produit des bubons de la maniere que nous venons de dire, & c'eſt *par incorporation*, & il produit auſſi *par aſſimilation* du nouveau miaſme, comme cela arrive dans les fievres putrides (§. LXXI.)

Nous ne pouvons pas entrer dans des détails plus étendus, & nous croyons que ce que nous pourrions encore dire la-deſſus, ſe laiſſe facilement déduire de ce que nous en avons dit: Nous parlerons à préſent

DES MOYENS

d'arrêter les progrès de la peſte.

§. LXXXII.

Les précautions à prendre par le Gouvernement ſont.

1°. de faire ſortir dès le commencement de la peſte la partie inutile des citoyens

qui

qui se trouvent encore en parfaite santé; de refuser au contraire à ceux qui veillent à la conservation de l'ordre & du bonheur des états, la permission de sortir. Cela procurera une diminution considérable sur la totalité des citoyens, & sera par cette raison utile,

a) puisque la peste ne pourra plus immoler tant de victimes.

b) ceux qui resteront auront moins à crain-dre rélativement aux provisions nécessaires à leur subsistance.

c) la police aura moins de détails, & il ne régnera pas tant de désordre.

d) les fievres pestilentielles ne se joindront pas si-tôt à la peste simple,

2do. d'établir des quarantaines, & des hopitaux pour les pestiférés.

3°. d'engager toutes les personnes empestées, s'il est possible, sans pourtant les forcer, à se retirer dans ces hopitaux, afin que ces personnes ne communiquent pas la contagion à leur famille.

4°. de commander que chaque perſonne empeſtée qui refuſe d'aller à l'hopital porte un ſigne ; de même de faire mettre à la porte de la maiſon, dans laquelle il y a des peſtiférés, la même marque ; pour avertir les perſonnes ſaines du danger qui les ménace.

5°. d'ordonner que chaque perſonne infectée, qui ne ſe retire point dans les hopitaux, ne ſorte point de chés elle.

6°. au cas que ces perſonnes ſe ſoient retirées à l'hopital ou qu'elles ſoient mortes dans leurs maiſons, de faire nettoyer par des gens déſtinés à cet effet, toutes les maiſons empeſtées, en lavant toutes les choſes immerſibles avec de l'eau & du vinaigre ; en expoſant les autres à la fumigation avec une poudre, compoſée de bois de guajac, de myrrhe, de ſel de nître, de ſoufre & de bayes de genievre.

7°. de faire enterrer hors de la ville les cadavres, par des gens prépoſés à cet ef-

fet, avec les précautions décrites dans le §. LXIV. de ce mémoire, & avec celles qu'on trouve dans celui de Mr. *SAMOÏLOWITZ* recommendées à ce ſujet.

8°. On choiſira, autant que poſſible, pour ces gens & pour toutes les perſonnes, qui doivent être auprès des malades peſtiférés, & qui ne peuvent pas éviter leur contact, des perſonnes qui ont déjà ſurmonté la peſte, puiſque cette maladie, une fois entiérement ſurpaſſée, n'attaque plus la même perſonne dans la même épidémie de la même année; comme Mr. *SAMOÏLOWITZ* l'a démontré dans ſon *Mémoire ſur la Peſte de Moſcou:* On ne pourra gueres obſerver cet avis, que lorſque la peſte aura déjà fait des ravages, c'eſt pourquoi il faudroit

9°. encourager dès qu'elle commence à ſe manifeſter, un certain nombre de perſonnes à ſe faire faire l'inoculation, en les invitant par les moyens les plus pro-

pres & les plus puiſſans à ſe mettre au-deſſus de la répugnance & du danger qui accompagne cette opération.

Je n'entends pas parler ici ni des Médecins, ni des Chirurgiens ; car dans ces tems de calamité tout citoyen vertueux ſignalera ſon zèle pour la patrie, en acceptant la place de Médecin ou de Chirurgien dans un pareil hôpital.

10°. de prendre des meſures pour que la ſubſiſtance ne manque point aux habitans.

11°. Empêcher les attroupemens, les foules, ſoit dans les rues, ſoit dans les maiſons & même dans les égliſes, & c'eſt aux magiſtrats chargés de la police des villes, aux prêtres, aux gens de l'art à concourir à ce but ; & comme on ne pourroit, qu'avec bien des inconvénients, fermer les égliſes, & que par leur fréquentation la contagion ſe communiqueroit infail-

liblement, il faudroit prendre des arrangemens, afin que ceux qui jouiroient encore d'une ſanté parfaite, paſſaſſent par une porte marquée, & ſe rangeaſſent dans les places, qui leur ſeroient indiquées. Ceux qui éprouveroient déjà quelqu'atteinte de la maladie, entreroient par une autre porte & occuperoient des places différentes, pour éviter de toucher les perſonnes ſaines.

12°. Comme l'obſervation l'a démontré que le virus de la peſte ſe niche dans des corps ſolides, qui peuvent le conſerver longtems, & que ce ſont principalement des hardes, du coton, des laines & des ballots de marchandiſes &c. renfermés dans des magaſins ou dans des coffres, il eſt eſſentiel d'expoſer ces corps imprégnés du virus de la peſte à l'air, de les purifier par les fumigations propres à ce ſujet, de les laver avec de l'eau & du vinaigre. Par ces moyens le virus ſera détruit, & la réproduction empèchée; au contraire ſi la peſte a

ceſſé, & qu'une ſeule perſonne touche à un corps empeſté, le germe fatal qu'il contenoit s'inſinuera par ſes pores & la peſte renaîtra.

§. LXXXIII.

Les moyens à prendre par les particuliers, rélativement à la propagation de la peſte, ſont

1°. l'obéiſſance & l'exactitude à ſe conformer aux ordres préſcrits par le Gouvernement.

2do. de ne rien toucher qui ait ſervi aux peſtiférés, encore moins les peſtiférés mêmes. Cette précaution ſuffit pour ſe garantir de la peſte ſimple, puiſqu'elle ne nous infecte jamais que par le contact immédiat ou médiat: dans la peſte compliquée il faut ajouter les précautions, recommandées dans le §. LX. & ſuiv.

3°. quand on s'apperçoit qu'une perſonne eſt atteinte de la peſte, il faut fermer les portes de ſa chambre, en laiſſant les

fenêtres ouvertes; toutes les perſonnes de la maiſon ſe laveront, changeront d'habits & de linge; puiſque leurs propres habits peuvent ſervir de foyers, ils dénonceront au Magiſtrat la perſonne empeſtée, l'encourageront d'aller à l'hopital, & dès-qu'elle y ſera, ils nettoyeront toute la maiſon, comme nous l'avons déjà dit ailleurs; car tout corps eſt ſuſceptible d'être empeſté, & de répandre la contagion ſur tout individu qui le toucheroit.

4°. Il faut prendre garde de toucher ni chat ni chien, car le virus peſtilentiel adhère facilement aux poils des animaux; s'il ne ſe trouve pas quelque moyen ſûr de tenir ces animaux renfermés, on doit les détruire tout-à-fait.

5°. Il faut choiſir pour gardes malades des perſonnes, qui ont déjà ſurmonté la peſte, par la raiſon alléguée au §, LXXXII. N^ro^. 8. Ces perſonnes ne prendront plus la *peſte ſimple*, mais ſi

elle eſt accompagnée d'une fievre putride, ils pourroient attraper cette derniere maladie ; il eſt donc néceſſaire

6°. que toutes les perſonnes, obligées par devoir ou par état d'ètre auprès des peſtiférés, procurent l'accès de l'air, en ouvrant les fenêtres ; qu'elles ſe lavent ſouvent tout le corps avec de l'eau froide, mèlée de vinaigre ; ſur-tout après avoir été obligées de toucher les peſtiférés : au reſte elles pratiqueront les préceptes donnés dans le §. LX. & ſuivants de ce Mémoire.

Article III.

De la petite Vérole.

§. LXXXIV.

La petite vérole eſt une maladie contagieuſe, endémique dans l'intérieur de l'Afrique. Nous en avons fait l'acquiſition par le commerce avec les Orientaux. Le virus de cette maladie adhère facilement aux marchandiſes, & c'eſt par elles qu'il eſt venu

juſqu'à nous. Cette maladie eſt du genre des maladies épidémiques, & commence probablement à établir ſon empire, après qu'un voyageur quelconque a apporté dans ſes habits les atômes contagieux d'un endroit où il a paſſé, & dans lequel cette maladie exercoit alors ſes ravages; ou par l'ouverture d'une foſſe, où ſe trouve enſéveli un cadavre, mort de cette maladie.

§. LXXXV.

Le virus de la petite vérole exerce ſa vertu communicative *par contact*, *par foyer* & *par diſtance*. Il peut entrer dans le corps d'une perſonne ſaine par l'organe de l'odorat, par la réſpiration, par la déglutition, & par la réſorbtion des vaiſſeaux cutanés.

§. LXXXVI.

Le miaſme, communiqué à un corps capable de prendre la maladie, produit du nouveau miaſme d'une maniere composée (§. XXXVI.) par des effets locaux, & par des effets ſur les nerfs. Il ſéjourne dans ce corps un certain tems avant que de ma-

nifester sa propriété morbifique ; & il y a toute apparence qu'il est obligé de commencer par préparer certaines humeurs, de les changer d'une maniere physique, par des effets locaux, & que ces humeurs s'associant après cela à lui, agissent de concert avec lui sur le systême nerveux, & produisent la partie formelle de la maladie, laquelle contribue de son côté à la formation entiere & complette du nouveau virus.

§. LXXXVII.

Le miasme entré produit, de la maniere expliquée dans le précédent §. du nouveau virus dans la masse du sang, lequel se mêle alors à la vapeur de l'haleine, à la transpiration insensible, à la matiére purulente des pustules, & rend ces substances capables de répandre la contagion. Mais cette infection n'a lieu que dans des corps, disposés à la maladie & qui ne l'ont pas encore eue ; car la petite vérole n'attaque plus la même personne, qui l'a déjà surmontée. Il se fait alors tout-au-plus une fausse infection (§.

XXI.), une contagion incomplette: cela arrive aſſés ſouvent à des perſonnes, qui ſoignent d'autres atteintes de cette maladie, en ſe ſouillant dans quelques parties de leur corps de la matière purulente des puſtules; le virus, qui s'y eſt mèlé, produit en ce cas quelque changement dans l'humeur des glandes cutanées, il produit quelques puſtules; mais cette éruption n'eſt pas accompagnée de fievre, & la matière contenue dans ces puſtules n'eſt pas capable de répandre la contagion, car la production du nouveau virus ſe fait *par aſſimilation*, & il eſt décidé, que le virus primitif, entré, eſt incapable de produire la petite vérole uniquement par des effets locaux dans l'humeur des glandes cutanées, ſans la production & le ſecours d'une fievre; c'eſt la raiſon pourquoi la petite vérole n'eſt pas contagieuſe avant le tems de la ſuppuration comme tous les auteurs l'ont obſervé.

§. LXXXVIII.

POUR arrêter les progrès de la contagion de cette maladie, il faudroit prendre les mê-

mes mesures recommandées ci-dessus pour mettre des bornes aux ravages de la peste. Les virus de ces deux maladies se ressemblent beaucoup. Ces moyens suffiroient pour garantir tout un royaume, mais ils seroient accompagnés de trop de difficultés, c'est pourquoi il suffit

1°. que le Magistrat encourage l'inoculation.

2do. que les peres de familles laissent inoculer leurs enfants dans une saison tempérée, & dans des maisons destinées à cet effet, situées hors de l'enceinte des villes: il ne faudroit cependant pas faire usage de l'inoculation, lorsque la maladie viendroit à régner épidémiquement, y ayant alors double infection à craindre, la naturelle, & l'artificielle;

3°. que les particuliers, qui ont des enfants, sur lesquels cette maladie n'a pas encore exercé ses ravages, & qui voudroient empêcher, que leurs enfants ne prennent cette maladie alors régnante, les enferment chés eux, & ne permet-

tent point, que ni personnes, ni animaux qui auroient hantés dans une maison où régne cette maladie, aient accès près de leurs enfants, que l'épidémie n'eut tout-à-fait cessé. En faisant boire aux enfants de l'eau de goudron pendant cette épidémie, on sera d'autant plus assuré de les en garantir.

4°. Après la maladie il faut avoir soin de nettoyer le linge, les habits, & les lits de ces malades, en les lavant & les exposant à l'air pendant un certain tems. Par l'observation de ce conseil & par celle des précautions décrites §. LXIV. l'on empêchera en partie les progrès & la réproduction de la petite vérole.

ARTICLE IV.

De la fausse petite Vérole.

§. LXXXIX.

LA fausse petite vérole, la petite vérole de cochon, ou de poule, est une maladie contagieuse, qui ne dure que tout-au-plus

ſix jours. Au lieu de puſtules comme dans la véritable petite vérole, on obſerve dans cette fauſſe des ampoules remplies d'une humeur lymphatique, qui ne paroit pas être l'effet de la ſuppuration comme dans la petite vérole véritable: elle paroît plutôt être de l'eſpece de celle qui s'extravaſe des vaiſſeaux lymphatiques de la peau immédiatement ſous l'épiderme, comme dans une ampoule produite par des véſicatoires.

§. XC.

Cette maladie eſt différente de la véritable petite vérole; le corps n'eſt ſujet à l'une & à l'autre qu'une ſeule fois. Quiconque a paſſé par l'une n'eſt pas garanti de l'infection de l'autre, cependant il y a bien des perſonnes qui meurent ſans avoir eu la fauſſe, au lieu que celles, que la véritable épargne, ſont en très petit nombre.

§. XCI.

L'infection de l'une & de l'autre peut être communiquée auſſi-bien naturellement qu'artificiellement; la production du nou-

veau virus ſe fait de la même maniere dans l'une que dans l'autre, cependant avec moins de véhémence & en moins de tems dans la fauſſe; & les moyens d'arrèter les progrès de leur contagion ſont les mêmes ; avec la différence, qu'ils ne ſont gueres néceſſaires vis-à-vis la derniere, puiſqu'elle n'eſt pas accompagnée de danger comme la véritable.

Article V.

De la Rougeole.

§. XCII.

La rougeole eſt une maladie épidémique contagieuſe, dont la propagation ſe fait comme celle de la petite vérole, & contre laquelle il faut employer les mêmes précautions, pour en arrêter les progrès.

Article VI.

De la fievre rouge ou ſcarlatine.

§. XCIII.

Il eſt bien des auteurs, qui confondent cette maladie avec la précédente. Cela n'eſt

pas bien étonnant, car pour ce qui regarde de leur nature contagieuſe, l'une reſſemble tout-à-fait à l'autre.

ARTICLE VII.

De la Dyſſenterie.

§. XCIV.

NOUS avons déjà parlé de la fievre putride dyſſentérique dans le §. LXX, & nous nous contentons d'ajouter ſeulement, que la dyſſenterie eſt contagieuſe, même quand elle n'eſt accompagnée que d'une fievre preſqu'imperceptible; mais dans ce cas ſon virus n'eſt pas ſi volatil, & c'eſt alors principalement par les exhalaiſons des excrémens des malades que la contagion ſe répand, ſur-tout lorſqu'une perſonne ſaine fréquente les commodités où un tel malade s'étoit évacué peu auparavant.

Des

DES MOYENS

d'arrêter les progrès de la contagion.

§. XCV.

OUTRE les conſeils donnés dans le §. LXXIII, il faut

1°. ſe garder d'aller aux mêmes commodités où des dyſſentériques ont tout récemment dépoſé leurs excrémens.

2do. mettre un gilet de laine; ou ſe garantir le corps en s'habillant chaudement; attendu que la dyſſentérie régne d'ordinaire peu de tems après les fortes chaleurs de l'été, où les nuits viennent à ſe raffraîchir, & que le défaut de ſe couvrir convénablement arrête la tranſpiration inſenſible.

3°. manger beaucoup de raiſins mûrs, s'il y en a. Ce conſeil eſt d'une telle utilité, qu'il ſeroit à ſouhaiter que

4°. le miniſtère public faſſe diſtribuer aux dyſſentériques des raiſins mûrs pendant

le régne de l'épidémie. Cette diſtribution & l'ordre que les dyſſentériques ne s'évacuent que dans des vaſes de terre ou de fayence, qu'on peut ſouvent rincer, ſont les meilleurs moyens d'arrêter les ravages de cette maladie contagieuſe.

Article VIII.

De l'Hydrophobie.

§. XCVI.

L'HYDROPHOBIE eſt une maladie contagieuſe aiguë, laquelle ne ſe propage que lorſque la matière propre de la maladie, le virus, ſe mêle directement au ſang, ou à la ſalive des perſonnes ſaines.

§. XCVII.

LE virus primitif, entré, reſte quelquefois un certain tems dans le corps de la perſonne infectée, juſqu'à ce qu'il manifeſte ſa vertu communicative; peut-être commence-t-il par changer quelques humeurs, au moyen d'effets locaux, avant d'être capable de

produire par des effets ſur les nerfs la partie formelle de la maladie? Les affections ſpaſmodiques, qui précédent la fievre, laquelle contribue à la production du nouveau virus, paroiſſent démontrer la vérité de cette hypothèſe.

§. XCVIII.

C'est la ſalive, qui dans cette maladie devient capable de communiquer la maladie à un autre individu. Il paroit que la communication de la propriété morbifique ne ſe fait que par incorporation §. XLIII. & ſuïv.

§. XCIX.

Les procédés les plus ſûrs pour arrêter les progrès de la contagion rélatifs à la police, ſont

1°. de défendre aux particuliers de garder à la maiſon un chien ſoupçonné d'être enragé, & d'ordonner ſous une groſſe amende qu'on l'annonce, & qu'on le mette entre les mains d'une perſonne au-fait de cette maladie.

2do. de fixer une certaine gratification pour quiconque prouveroit avoir traité des perſonnes qui ont eu le malheur d'être morduës par un animal enragé, ſi tant y a que la rage ne ſe ſoit pas manifeſtée chés elle dans l'eſpace de ſix mois après.

3°. afin d'empêcher les ignorans de concourir à ce prix dans l'adminiſtration des ſecours, dont ces malheureux viendroient à avoir beſoin, il ſeroit eſſentiel d'ordonner à ce que toute perſonne morduë fut dénoncée au magiſtrat, & que celui-ci leur indiquât les perſonnes expertes en ce genre de guériſon.

4°. à l'égard des gens de la campagne où ſouvent-de-fois il ne ſe trouve ni Médecin ni Chirurgien, il faudroit avoir ſoin que le Curé, le Maire ou le Prévôt du lieu fut pourvû d'une inſtruction ſuffiſante rélativement au traitement de cette maladie.

§. C.

Les particuliers préviendront les progrès de cette contagion

1°. par l'exécution de l'ordre du §. précédent.

2do. en ne permettant pas la moindre careſſe aux chiens pour leſquels ils auroient le plus d'attachement.

3°. en lavant avec de l'eau mêlée de vinaigre, & en brulant toutes les hardes, qui peuvent avoit été ſouillées par la ſalive d'un hydrophobe; car l'obſervation a démontré, que du fil, ſur lequel ſemblable malade avoit répandu ſa ſalive, après avoir paſſé longtems après par la bouche d'une perſonne ſaine, a occaſionné la propagation de la maladie.

4°. en ſe ſervant de la méthode prophylactique, dès le moment qu'une perſonne a été mordue par un animal enragé, ou par un animal excité à la colère. Elle conſiſte, comme on ſait, à empêcher le virus entré de ſe mêler aux humeurs, & le venin de s'introduire dans la maſſe du ſang; on parvient à ce but par des lotions d'eau ſalée, ou d'eau, dans laquelle on aura diſſous du ſel d'alcali

cauſtique, par des extirpations, par les ſacrifications de la playe, & en y mettant de la poudre à canon qu'on allume alors; ou de la poudre de cantharides, ou en panſant la playe avec du beurre d'antimoine, pour entretenir une ſuppuration, & en frottant les bords de la playe avec du mercure. L'application du beurre d'antimoine ſur la playe ne doit être fait que par des gens de l'art ſavants & bien experts; attendu que beaucoup de parties du corps humain ne permettent pas l'application de cette liqueur cauſtique au ſuprême dégré.

5°. En diſtrayant les inquiétudes des perſonnes qui ont eu le malheur d'avoir été mordues. Il faut faire tous ſes efforts pour les égayer, les amuſer, & leur perſuader, que la morſure ne ſauroit avoir de mauvaiſes ſuites, en ſuivant les conſeils précédents: la terreur, la triſteſſe & la colère facilitent les effets du virus entré.

CHAPITRE III.

Des maladies contagieuſes chroniques.

SECTION I.

Des maladies contagieuſes chroniques en général.

ARTICLE I.

De la propagation de cette claſſe de maladies contagieuſes.

§. CI.

LES maladies contagieuſes chroniques ne ſe propagent que par contact immédiat, & qnelques-unes par foyer.

§. CII.

LE miaſme d'une perſonne atteinte d'une maladie contagieuſe chronique s'attachant à la peau & s'inſinuant dans les pores d'une perſonne ſaine, produit des effets locaux, ir-

rite les organes, & communique aux humeurs, qui lui ſont les plus analogues, ſa nature virulente.

§. CIII.

Ce ſont ces miaſmes qui, ſans produire auparavant la partie formelle de la maladie, commencent par la production immédiate du nouveau miaſme, au moyen d'effets locaux ſur les organes & ſur les humeurs capables de pareille corruption. De-là vient que des perſonnes infectées répandent ſouvent la contagion, ſans ſavoir qu'elles ſont infectées; & cela arrive d'autant plus facilement, que les effets locaux du venin ne ſont gueres ſenſibles, & qu'ils ne ſont pas accompagnés de ſymptômes graves. Une petite démangeaiſon, une legere inflammation, une douleur paſſagere, voilà preſque tout. Mais dès que le virus entré a produit de nouveau virus, la maladie ſe répand dans le corps, ſe manifeſte par des ſymptômes plus graves, & c'eſt alors qu'il n'eſt plus à douter, qu'on ne ſoit infecté.

§. CIV.

APRÈS que la matière propre de la maladie (le miaſme) s'eſt augmentée pendant un certain tems, s'eſt répandue, & a donné l'exiſtence & la marche à la partie formelle de la maladie, laquelle ſe régle dans chaque eſpece ſur les différentes impreſſions que le miaſme fait ſur les unes ou ſur les autres parties du corps, la maladie ſe termine, ſi la ſanté doit ſe rétablir, par l'expulſion du miaſme; laquelle ſe fait très ſouvent peu-à-peu & preſqu'inſenſiblement; au-contraire dans les maladies contagieuſes aiguës cela ſe fait d'une maniere ſenſible & preſque à la fois; dans ce dernier cas on l'appelle *Criſe.*

§. CV.

DANS les maladies contagieuſes chroniques il eſt eſſentiellement néceſſaire que le miaſme empêche les organes d'exercer leurs fonctions, attendu qu'il ne ſuffit pas, que le corps, dans lequel il entre, renferme des humeurs capables de contracter par une certaine corruption la même propriété morbi-

fique. Car si le miasme entre dans un corps, dont les organes ne se trouvent pas au moment de son entrée dans une disposition propre à faciliter la corruption des humeurs, ou si le venin entré n'est pas capable de les mettre dans une telle disposition, la contagion n'aura pas lieu & le miasme entré séjournera de cette façon longtems dans le corps, ou se perdra par les voies des excrétions, sans produire la maladie, voy. §. XXI. & XLVI.

Article II.

Des moyens d'arrêter les progrès de la contagion des maladies contagieuses chroniques.

§. CVI.

En établissant & en veillant sur les fondations, faites pour recevoir & pour avoir soin de la guérison des personnes attaquées de maladies contagieuses, le Ministere public en empêchera de son côté la propaga-

tion ; & ce que les particuliers ont à obſerver, ſera dit, lorſque nous traiterons de chacune de ces maladies en particulier.

Nous recommandons ſeulement ici en général

1°. la propreté ; car tous les miaſmes des maladies contagieuſes chroniques font leurs effets en irritant, en rongeant les organes, & en troublant leurs fonctions ; & pour ce faire, il faut qu'ils ſe mêlent aux humeurs de ces organes, mais comme ils ne ſont pas de nature volatile, ils ne pénètrent aiſément, que lorſqu'on leur facilite l'entrée par la malpropreté. C'eſt de même par la malpropreté qu'on ôte aux organes dépurans la faculté de chaſſer le virus entré avant qu'il ait communiqué ſa nature virulente aux humeurs ſaines de notre corps.

2de. Nous avertiſſons, qu'on ne doit jamais coucher avec une perſonne atteinte d'u-

ne maladie contagieuſe quelconque. Il eſt démontré par l'expérience que pendant le ſommeil la tranſpiration inſenſible eſt de beaucoup augmentée, & comme il ſe mêle toujours plus ou moins de virus à cette matière, il n'eſt pas étonnant que les mauvaiſes qualités d'une perſonne ſe communiquent à une autre, qui couche avec elle, ſurtout, puiſque chés la perſonne recevante les pores ſont auſſi par la chaleur du lit plus ouverts, & par conſéquent plus propres à abſorber les atômes contagieux, qui s'exhalent des corps de ces malades.

5°. La plupart de ces maladies ſe propageant par foyer, il eſt eſſentiel de ne point porter les habits, ni de ſe ſervir des ſerviettes ou d'aucun linge, dont une perſonne infectée auroit uſé.

SECTION II.

Des maladies contagieuſes chroniques en particulier.

ARTICLE I.

De la Myxorrhée virulente. (*)

§. CVII.

La Myxorrhée virulente eſt une maladie contagieuſe, qui ne ſe communique à une perſonne ſaine que par le contact de la partie, capable de prendre cette maladie, avec celle où ſiège le mal chés la perſonne infectée.

§. CVIII.

De nos jours cette maladie ne dure, ſi elle eſt bien traitée, que tout-au-plus ſix ſemaines: Par cette conſidération & puiſqu'elle eſt accompagnée d'inflammation, on peut la ranger ſous la claſſe des maladies aiguës. Nous avons préféré d'en parler ici,

---

(*) Je prie mes Lecteurs de me pardonner la nouveauté de cette expreſſion. J'aurois craint de bleſſer leurs oreilles par le terme de Ch . . . & celui de *Gonorrhée* eſt beaucoup trop impropre pour s'en ſervir. Etymologie : μύξα *mucus* & ῥοῖα, *fluxus.*

attendu que ſon virus exerce ſa vertu communicative à la maniere des virus des maladies contagieuſes chroniques, en ſe mêlant immédiatement à l'humeur des glandes muqueuſes de l'urètre, & en la changeant par incorporation en nouveau virus d'une maniere phyſico-organique.

§. CIX.

Le virus de cette maladie ſe trouve quelque fois accompagnée de celui que l'on gagne également au ſervice de Cythére; c'eſt pour cela qu'on a confondu & que pluſieurs Auteurs confondent encore aujourd'hui la myxorrhée virulente avec le mal vénérien; quoique l'obſervation nous enſeigne que la premiere n'eſt point du tout le commencement de la derniere, & qu'une perſonne qui n'a que la myxorrhée virulente, ne donne jamais la maladie vénérienne, ne pouvant pas donner ce qu'elle n'a pas.

Voici les principales raiſons, qui démontrent que le virus de la myxorrhée virulente eſt différent de celui de la maladie vénérienne.

1°. Nous trouvons dans les rélations des voyages dans l'île d'Otahiti que le mal vénérien y fut connu longtems avant la myxorrhée virulente.

2do. Une perſonne qui a la maladie vénérienne, ſans avoir la myxorrhée virulente, ne donne jamais la myxorrhée virulente, quoiqu'elle communique preſque toujours le mal vénérien.

3. La myxorrhée virulente ceſſe très-ſouvent par elle-même, & ſans remédes; la maladie vénérienne jamais.

4°. La myxorrhée virulente ſimplement traitée & guérie par un régime & par des médicamens antiphlogiſtiques n'eſt jamais ſuivie du mal vénérien.

5°. Les préparations mercurielles, loin d'être néceſſaires dans la cure de la myxorrhée virulente, prolongent cette maladie; le mal vénérien au contraire eſt preſque incurable ſans les préparations de mercure.

6°. L'inflammation des teſticules, qui ſurvient aſſés ſouvent lorſque l'écoulement de la myxorrhée virulente eſt ſupprimé, ne démontre qu'une irritation *per*

consensum. Si cette inflammation étoit l'effet d'une résorbtion du virus vénérien, elle ne cesseroit pas par l'usage des émolliens & des antiphlogistiques, sans occasionner d'autres cruels ravages dans cette partie délicate & sensible.

§. CX.

QUELQUES atômes du virus de la myxorrhée virulente peuvent, en s'insinuant pendant la communication intime, dans le canal de l'urètre d'une personne saine, changer la mucosité de ce canal en matière propre de la myxorrhée virulente. Cette propagation du virus se fait, sans produire auparavant les autres symptômes de la maladie; l'ardeur de l'urine & la distillation de la mucosité, lesquels ne sont produits que par la dépravation de cette mucosité de l'urètre, qui, devenant âcre par ce changement, irrite par son âcreté cette partie sensible, en occasionne l'inflammation, & une secrétion plus abondante de la mucosité. C'est de cette façon, que la *partie matérielle de la maladie*, le nouveau virus, produit la *partie formelle de la maladie.*

Des

DES MOYENS

d'arrêter les progrès de la contagion de cette maladie.

§. CXI.

1°. Le Gouvernement doit veiller, à ce qu'on faſſe de fréquentes viſites chés les perſonnes de l'autre ſexe, qui ont le malheur d'être livrées au libertinage & à la proſtitution; mais il faudroit, qu'il n'y ait pas de jour fixé pour ces viſites; car dans ce cas les perſonnes infectées pourroient prendre des meſures pour tromper les inſpecteurs.

2do. Le Gouvernement doit faire introduire dans les hôpitaux la nouvelle méthode curative, qui ne travaille point contre le virus vénérien, mais uniquemen contre celui de la myxorrhée virulente: voy. §. CIX. En traitant toutes les perſonnes qui ont la myxorrhée virulente pour des malades vénériens, on prolonge leur maladie, & on empêche qu'el-

les ne se déclarent pas si vite, à cause de la crainte qu'elles ont du traitement pénible & long, qui les attend.

§. CXII.

Les Particuliers arrêteront le progrès de cette contagion

1°. en évitant la communication intime avec une personne infectée;

2do. en se persuadant, que cette maladie est, au-moins de nos jours, très legere, lorsque l'on ne la néglige point, & qu'on employe dès le commencement les remèdes propres pour la guérir, en s'abstenant de tout commerce avec des femmes jusqu'à l'entiere guérison.

Voici la méthode que nous employons dans le traitement de la myxorrhée virulente simple:

Dès-que quelqu'un, attaqué de cette maladie, nous demande conseil, nous lui défendons toute espece de liqueur forte, les mets échauffants & âcres, où il entre des épices; la bierre; & les exercices qui échauf-

ſent, p. ex. de monter à cheval; de danſer; nous lui recommandons ſur toute choſe l'abſtinence abſolue du commerce des femmes, & nous l'avertiſſons que l'onanie, ce vice déteſtable, prolonge infailliblement la maladie & la rend même aſſés-ſouvent incurable. Nous lui ordonnons de boire trois ou quatre bouteilles par jour d'une tiſane mucilagineuſe, & de prendre par deux heures une cuillerée à caffé d'une poudre, compoſée d'un demi-gros de camphre, d'une once de ſel de nître & de la même quantité de ſucre. Par l'uſage de ces remèdes, on voit ſe calmer les douleurs & les érections qui augmentent toujours l'inflammation: celle-ci ſe diſſipe, & l'on a bientôt, pour-ainſi-dire, *rincé* le virus entré qui irrite le canal de l'urètre & qui change la mucoſité de ce canal en nouveau virus. Nous recommandons en-même-tems les fomentations avec l'eau de ſavon tiède. Si l'inflammation eſt bien forte, s'il y a phimoſis, paraphimoſis ou chaude-piſſe cordée, & ſi ces ſymptômes ne ſe diminuent conſidérablement pendant les premiers

vingt-quatre heures de notre traitement, nous faisons ouvrir la veine dorsale du pénis, ou nous ordonnons l'application d'une demie-douzaine de sangsuës au périnée. Nous n'avons jamais observé que l'ouverture d'une veine au bras ou au pied eût alors un succès bien marqué, c'est pourquoi nous nous en absténons & nous ordonnons, si le cas l'exige, une saignée locale.

Si le malade est constipé, nous lui faisons prendre tous les quatre jours une once ou une once & demie de manne, avec demi-once de sel de glauber & un gros de sel de nître, dissous dans quatre onces d'une infusion de fleurs de camomille.

Les médecines fortes, c'est-à-dire, celles dans la composition des-quelles entrent le senné, la scammonée, le jalape, ou les préparations mercurielles, occasionnent une secrétion trop abondante des humeurs dans le canal des intestins. Il arrive par-là que la secrétion de l'humeur dans l'urètre diminue; & quelquefois l'écoulement se supprime tout-

à-fait. Car c'eſt une vérité conſtatée par l'expérience, que lorſqu'une ſecrétion eſt conſidérablement augmentée dans une partie, les autres ſecrétions diminuent dans d'autres parties du corps. Mais la mucoſité de l'urètre étant néceſſaire pour envelopper le virus de la myxorrhée virulente, & pour défendre la membrane interne de l'urètre de la trop grande irritation & de la corroſion, on ſent bien que la ſecrétion de cette mucoſité ne peut être ſupprimée ſans que l'inflammation ne s'augmente, ſi elle eſt encore préſente, ou ne revienne, ſi elle a déjà été diſſipée.

Lorſque notre traitement a diminué l'inflammation, que le malade ne reſſent plus ou preſque plus de douleur en urinant, & que l'écoulement eſt blanchatre, nous ordonnons, pour prendre matin & ſoir, XL. à LX. gouttes d'une mêlange du beaume de copahu demi-once avec deux gros d'eſprit de nître dulcifié. En prenant ces gouttes, il eſt eſſentiel de continuer l'uſage de la tiſane mucilagineuſe, & d'obſerver l'abſtinence des

choſes défendues ci-deſſus; mais on n'a plus beſoin de prendre la poudre.

Par cette ſimple méthode nous avons toujours réuſſi, même auprès des malades, qui ne demanderent notre conſeil, qu'aprè. avoir eu la maladie pendant une couple de ſemaines. Nous n'avons jamais découvert dans la ſuite du tems des ſymptômes du mal vénérien chés nos malades, quoiqu'ils n'euſſent jamais pris dans leur traitement ni un ſeul grain de mercure ſous quelque forme que ce fut, ni des tiſanes ſudorifiques.

§. CXIII.

Il y a bien des Auteurs qui prétendent avoir découvert des préſervatifs aſſurés contre la myxorrhée virulente. *Fallope* récommande une fomentation des parties de la génération avec une décoction d'herbes aſtringentes, de guajac & de vif-argent. Entre les modernes, Mr. *Malon* a oſé propoſer des injections & des lotions avec de l'eau mêlée de vinaigre, ou d'eau allumineuſe; Mr. *Preval* & M. *Cezan* une eau phagedeni-

que; Mr. *PRESSAVIN* une ſolution de tartre mercuriel ſous le nom d'eau vegeto-mercurielle, & Mr. *WAREN* une leſſive d'alcali cauſtique. Tous ces préſervatifs & encore d'autres que nous paſſons ſous ſilence, ont été démentis par l'expérience. La méthode de Mr. *WAREN* d'Edimbourg ſeroit peut-être la meilleure, s'il étoit permis de conſeiller l'uſage de pareils moiens.

ARTICLE II.

De la maladie vénérienne.

§. CXIV.

LE mal vénérien eſt une maladie contagieuſe, qui ne prend jamais dans nos contrées ſon exiſtence par des levains; il faut toujours du miaſme pour la produire. Elle s'eſt naturaliſée chés nous depuis la découverte de l'Amérique.

§. CXV.

SON virus ſe mêle par préférence à la lymphe. Il exerce ſa vertu communicative

principalement, lorſqu'il s'attache à un endroit du corps ſain, qui n'eſt couvert que d'une membrane très délicate, ou abſolument dégarnie de la peau, p. ex. les levres, le vagin, l'endroit où l'on s'eſt coupé ou écorché.

§. CXVI.

Le virus entré dénature, change par incorporation la lymphe en nouveau virus, & produit à l'ordinaire des vices locaux au moyen des effets locaux, avant que de paſſer dans la maſſe du ſang, & avant de produire la maladie qu'on appelle la vérole déclarée. Il commence preſque toujours ſes effets locaux à la proximité de l'endroit par où il s'eſt inſinué dans le corps.

§. CXVII.

Le ſurvient quelquefois, quoique très-rarément, un écoulement des parties génitales à des perſonnes, deſquelles la maſſe des humeurs eſt viciée par le mèlange du virus vénérien. On doit qualifier cet écoulement du nom de *myxorrhée virulente vénérienne ;* atten-

du qu'il eſt un ſymptôme de la vérole. Il eſt eſſentiel de diſtinguer cet écoulement de celui dont nous avons parlé dans l'article précédent, & qui ne ſe manifeſte qu'après avoir eû commerce tout récemment avec une perſonne, atteinte de la myxorrhée virulente ſimple.

§. CXVIII.

QUAND le virus primitif, entré, s'eſt mêlé à la maſſe du ſang, & qu'il a changé preſque toute la lymphe du corps, il eſt capable de s'aſſocier au cauſes matérielles de preſque toutes les maladies, contagieuſes ou non, & les rend alors plus ſerieuſes, plus difficiles à guérir. Il fait ſouvent ſes ravages ſous la forme d'une autre maladie, & il n'y en a preſque aucune, dont il n'emprunte le caractere.

Il eſt à remarquer, qu'il rend ordinairement contagieuſe la maladie à laquelle il s'aſſocie, ou dont-il emprunte le maſque, quand-même cette maladie ne ſeroit pas contagieuſe de ſa nature. Nous ſommes perſuadés que c'eſt le cas des rhumatiſmes, des rhumes de

cerveau, du ſcorbut, de la fievre étique, maladies nullement contagieuſes par elles-mêmes, comme l'expérience nous l'a démontré.

Nous n'ignorons point, qu'il eſt des Auteurs, qui aſſurent que des chiens, qui couchoient entre les pieds de leurs maîtres attaqués de la goutte, ont pris la même maladie; mais comme nous n'avons jamais vû aucun exemple qu'une perſonne ſaine ait pris la goutte, le rhumatiſme, le rhume de cerveau, le ſcorbut d'une perſonne malade, ſans avoir découvert que le virus vénérien avoit occaſionné ou accompagné la maladie chés la derniere, chés la perſonne donnante; c'eſt pourquoi nous ne comptons point ces maladies parmi celles qui ſont vraîment contagieuſes. Elles ne le ſont qu'accidentellement, & ce n'eſt que dans ce cas, qu'on a beſoin d'employer des meſures pour arrêter le progrès de la contagion. On les trouve décrites dans le §. CVI. & dans celui qui va ſuivre.

DES MOYENS

d'arrêter le progrès de la contagion du mal vénérien.

§. CXIX.

1°. On doit éviter la communication intime des perſonnes, atteintes de la maladie vénérienne.

2do. On doit même éviter avec ces ſortes de perſonnes juſqu'aux baiſers qui peuvent être donnés ou reçus ſur la bouche.

3°. Ne faire uſage de vaſe à boire, ni de cuillere à manger, dont une perſonne infectée ſe feroit ſervi, ſans avoir fait bien nettoyer l'un & l'autre. Par la même raiſon.

4°. Un pere de famille ne ſouffrira pas qu'une perſonne infectée, ou ſoupçonnée de l'être, mette dans ſa bouche la nourriture de ſes enfans, pour quelque raiſon que ce ſoit.

5°. Il s'assurera de la santé de la nourrice qu'il donnera à son enfant, attendu qu'un enfant suce le mal avec le lait d'une personne infectée.

6°. A son tour la nourrice doit être sur ses gardes, parce qu'un enfant, né de parens infectés, peut lui communiquer la maladie, si elle lui donne à teter.

7°. Les Médecins, Chirurgiens, Accoucheurs & sages femmes ne doivent pas négliger de se bien laver après s'être souillés les doigts en touchant des personnes attaquées de ce mal. Faute de suivre ce conseil l'on peut communiquer cette maladie à une personne saine, en touchant les parties de son corps qui ne sont couvertes que d'une membrane très mince.

8°. Les gens de l'art ne doivent faire ni pansemens, ni opérations à des personnes ou cadavres infectés, s'ils ont aux doigts la moindre blessure, quelque écorchure, ou la gale; attendu que le virus ne

manqueroit pas de s'inſinuer dans la playe, quelque petite qu'elle ſoit, pour de-là communiquer la maladie à tout le corps.

9°. Cette maladie étant héréditaire, les perſonnes qui veulent ſe marier doivent s'examiner, & ſur le moindre ſoupçon d'en être atteintes, conſulter les gens de l'art, & ſuivre leurs conſeils, avant que de paſſer outre, & donner le jour à une poſtérité malheureuſe, qui porteroit le germe de la maladie.

Article III.

Du Cancer.

§. CXX.

Le Cancer eſt une maladie contagieuſe, qui ne ſe propage que par contact, & au moment que le cancer eſt ouvert.

§. CXXI.

Le virus de cette maladie exerce ſa vertu communicative d'une maniere organique, en

irritant les glandes, à l'humeur desquelles il se mêle par préférence, & à laquelle il communique sa vertu virulente.

La matière ichoreuse d'un ulcère chancreux, résorbée par les vaisseaux cutanés d'une personne saine, est capable de produire la même maladie en changeant l'humeur saine des glandes en nouveau virus par incorporation.

DES MOYENS

d'arrêter le progrès de la contagion de cette maladie.

§. CXXII.

1°. Il faut observer ce qui a été dit dans le §. CVI. & s'il y a apparence que toute la masse du sang soit infectée du virus carcinomateux, ou si le cancer est accompagné du virus vénérien, il faut prendre les mesures recommandées dans le §. CXIX.

2do. Cette maladie étant héréditaire, le Gouvernement devroit défendre le mariage

& autoriſer la ſéparation entre perſonnes attaquées de ce mal.

3°. L'expérience ayant fait connoître qu'une perſonne, pour avoir gouté de la matière ichoreuſe d'un ulcère chancreux, fut attaquée d'une maladie ſerieuſe dont elle mourut, & que chés une autre l'odeur d'un cancer ouvert avoit produit le même effet (v. Hall. Ph. L. V. Sect. 2. §. 29.) il eſt néceſſaire d'éviter les dangers, & les occaſions de gagner un mal ſi cruel.

4°. Les paſſions de l'ame, telles que les ſollicitudes de tout genre, le chagrin exceſſif, la peur, les deſirs immodérés &c. paroiſſent avoir une grande influence ſur les humeurs propres à être changées en miaſme carcinomateux; car les perſonnes ſoumiſes à ces paſſions ſont toujours celles, chés qui le virus entré, communiqué, exerce plutôt que ſur d'autres, & pour ainſi-dire, immanquablement ſa vertu communicative; attendu que ces paſſions abattent l'ame, met-

tent un trouble général dans l'ordre des fonctions, diminuent ou ſuſpendent les ſecrétions & les excrétions, par leſquelles le virus entré pourroit être chaſſé du corps avant que de produire ſes effets : il eſt donc eſſentiel de ſe tenir en garde contre les paſſions ci-deſſus mentionées, pendant que l'on eſt auprès d'une perſonne affligée de ce mal, afin de donner moins de priſe à l'action de ce virus.

ARTICLE IV.

De la Teigne.

§. CXXIII.

LA teigne eſt une maladie contagieuſe; qui ſe propage par contact & par foyer.

§. CXXIV.

DANS cette maladie ce ſont les humeurs cutanées de la partie chevelue de la tête, & principalement celle qui eſt contenue dans les racines des cheveux, qui acquierent le pouvoir de communiquer la maladie aux autres individus.

§. CXXV.

§. CXXV.

CETTE maladie eſt héréditaire, mais elle n'eſt jamais produite par des levains.

§. CXXVI.

LE virus entré communique ſa propriété morbifique aux humeurs cutanées de la tête d'une perſonne ſaine par des effets locaux, d'une maniere *phyſico-organique.*

§. CXXVII.

POUR que cela n'arrive point, il faut prendre les meſures recommandées §. CVI. En un mot, il faut empêcher, que ni la poudre des croutes ſeches, ni la matière ichoreuſe qui ſuinte à travers cette croute ne parvienne ſur la tête d'une perſonne ſaine.

ARTICLE V.

De la Gale.

§. CXXVIII.

LA gale eſt une maladie contagieuſe qui ſe propage par contact & par foyer.

§. CXXIX.

L'HUMEUR de certaines glandes cutanées devient la matière propre de cette maladie, qui souvent est produite par des levains (§ .XXII.) Son virus se trouve assés communément accompagné de celui de la maladie vénérienne.

§. CXXX.

LE virus galeux exerce sa vertu communicative d'une maniere *physico-organique.* Il communique sa propriété morbifique aux humeurs de certaines glandes cutanées par incorporation; mais il irrite aussi ces glandes, & trouble leurs fonctions naturelles; c'est ainsi qu'il détériore les humeurs renfermées dans ces glandes, & qu'il les change en virus galeux.

§. CXXXI.

LES mesures à prendre pour arrêter le progrès de cette contagion, sont les mèmes, qui ont été recommandées §. CVI. On doit observer que les chiens étant également sujets à cette maladie, il faudroit se mettre sur ses gardes à leur égard.

ARTICLE VI.

Des Dartres.

§. CXXXII.

Les dartres qui ne ſe manifeſtent que par des tâches ou par des ſimples exfoliations de l'épiderme, leſquelles ſont produites par le déſéchement de l'épiderme, & par une certaine âcreté de l'humeur des cryptes cutanées, ne ſont pas contagieuſes; on les appelle des *dartres ſeches* ou *farineuſes.*

Au-contraire les dartres vives, rongeantes, ſuppurantes, ſont vraîment contagieuſes, & ſe propagent comme la gale §. CXXVIII. & ſuiv.

§. CXXXIII.

Les précautions à prendre pour arrêter le progrès de cette contagion ſont décrites §. CVI.

ARTICLE VII.

De la Phthisie pulmonaire.

§. CXXXIV.

La phthisie pulmonaire ulcereuse est une maladie contagieuse, dans laquelle le miasme est mêlé principalement à la vapeur de l'haleine. On sait qu'il est trois especes de phthisie pulmonaire, différentes l'une de l'autre ; savoir la phthisie ulcereuse ; la phthisie seche ou tuberculeuse, & la phthisie pituiteuse. Les deux dernieres especes se changent ordinairement dans la premiere, & ce n'est qu'à cette époque que la pituiteuse & la tuberculeuse sont accompagnées de miasme.

Ce n'est pas même dès le commencement de la phthisie ulcereuse, que l'infection est à craindre — attendu que le miasme n'existe, que lorsque la fievre étique est déja bien forte, & en quelque façon putride ; & que l'haleine des malades a déjà acquis un certain dégré de puanteur ; c'est alors que la maladie peut se propager par l'inspiration de l'air qui en est imbu.

§. CXXXV.

On ne prend pas cette maladie ſi facilement, comme pluſieurs Auteurs prétendent, par les chemiſes, par les habits, par les lits &c. qui ont ſervi aux malades : ce n'eſt que la propreté qui nous défend de nous en ſervir avant de les avoir bien aërés, lavés &c. Non-obſtant de cela il faut être très-circonſpect, & ſur-tout point coucher avec une perſonne phthiſique dans le troiſieme dégré, par les raiſons expoſées §. CVI. Nro. 2.

Il y a tant de cauſes capables de produire cette maladie, qu'il ne faut point s'étonner ſi de tems en tems quelques perſonnes, qui ſe trouvoient un certain tems auprès des malades pulmoniques, ſont à la fin attaquées elles-mêmes de cette maladie, ſans que cela provienne d'une contagion, & l'expérience nous a convaincu que la contagion n'a lieu que

1°. lorſque la maladie eſt au ſuprème dégré, &

2do. quand la perſonne ſaine reçoit la reſpiration putride des pulmoniques, pour-

ainſi-dire, immédiatement par la bouche; c'eſt pourquoi on obſerve principalement entre les époux la propagation de cette maladie, parce qu'en rempliſſant le devoir du mariage, ou par des baiſers ſur la bouche le miaſme de la phthiſie pulmonaire entre avec toute ſa propriété morbifique: encore faut-il pour qu'il produiſe ſes effets

3°. que la perſonne recevante ait la poitrine foible, en un mot, une diſpoſition à cette maladie, & que l'inſpiration de l'haleine fétide de la perſonne malade ſe faſſe plus qu'une ſeule fois; attendu que le miaſme n'exerce ſa vertu communicative que d'une maniere phyſiqne, & non pas d'une maniere phyſico-organique. N'ayant donc pas la qualité de changer l'organe des poumons, il eſt néceſſaire que les conditions réquiſes pour faciliter la communication de la putridité aux humeurs ſaines, exiſtent déjà avant l'entrée du miaſme.

§. CXXXVI.

POUR arrêter le progrès de cette contagion, il faut

1°. éviter que la réſpiration putride de ces malades ne s'inſpire au moyen de l'air, & ne paſſe par ce véhicule dans les poumons des perſonnes ſaines.

2do. Les atômes contagieux émanés de poumons des pulmoniques étant de nature putride, il faut faire uſage de vinaigre, de la maniere recommandée §. LX. Par le mêlange de vapeurs antiſeptiques, acides, on rendra l'exhalaiſon putride des malades moins capable de propager la maladie.

CHAPITRE IV.

De quelques maladies fauſſement réputées contagieuſes.

§. CXXXVII.

Nous avons déjà parlé dans le §. CXVIII. des rhumatiſmes, de la goutte, du rhume de cerveau, du ſcorbut, & de la fievre étique: Nous répetons ici, que nous ſommes perſuadés que ces maladies ne ſont pas vraîment contagieuſes ; nous ne nions pas pour cela que par l'aſſociation d'un virus elles ne puiſſent le devenir en quelque façon. Voy. §. CXVIII.

§. CXXXVIII.

De plus, on ſait qu'il eſt peu de parties animales, qui ne contiennent une aſſés grande quantité d'alcali volatil: c'eſt même en cette eſpece de principes, que ſe réſolvent les fluides & les ſolides dans un corps organiſé, non ſeulement du moment de la ceſſation du mouvement vital, mais auſſi pendant tout

le

le tems que ce mouvement eſt dans ſa plus grande vigueur; la même choſe arrive à un corps ſcorbutique, étique, goutteux &c. on ſait de même que ces parties hétérogenes, putrides, ces principes alcalins, ſont chaſſés de la force du corps par les émonctoires, & qu'ils ſe perdent principalement par la tranſpiration, il eſt donc trés poſſible que la ſanté d'une perſonne ſaine, en ſociété continuelle avec cette ſorte de malades, ou qui coucheroit en même lit avec un tel malade eut à en ſouffrir, & pût contracter une maladie quelconque, ſans prendre abſolument la goutte, l'étiſie &c. attendu que ces maladies n'ont pas de matière propre, capable de produire en paſſant dans le corps d'un autre individu la même ou ſemblable maladie.

§. CXXXIX.

QUOIQUE le plus grand nombre des Auteurs avancent, que toutes les maladies épidémiques ſoyent contagieuſes, c'eſt-à-dire, qu'elles paſſent d'un ſujet à l'autre, & quoique cela ſoit prouvé dans les fievres putri-

des, la petite vérole, & dans bien d'autres, desquelles nous avons parlé dans ce Mémoire; il est cependant decidé que les maladies épidémiques ne contiennent pas réellement un miasme, par lequel elles se transmettent des malades aux personnes saines, car il y en a beaucoup entre elles p. ex. les rhumes, les coqueluches, les diarrhées sereuses &c. qui ne sont nullement contagieuses, quoiqu'elles attaquent en même-tems & avec des caracteres semblables un grand nombre de personnes à la fois. Si cela suffisoit pour les mettre au rang des maladies contagieuses, il faudroit aussi y mettre les maladies hystériques-épileptiques; car l'on sait que ces maladies n'ont pas de miasme, cependant l'impression, que l'aspect de telles malades & de leurs symptômes fait sur un système nerveux très sensible & foible, produit assés-souvent les mêmes mouvemens & changemens dans de certaines parties du corps, en un mot, les mêmes symptômes chés une personne saine, & qui auparavant n'avoit jamais été atteinte de pareille maladie.

CONCLUSION

de ce Mémoire.

§. CXL.

Nous n'avons point traité en particulier de la Suëtte, ni de la fievre étique, ni de l'eſquinancie, ni de la lépre, ni de la plique.

Nous regardons la ſuëtte comme une eſpece de fievre putride, & ce que nous avons dit de cette eſpece de maladies contagieuſes doit s'appliquer à la ſuëtte.

§. CXLI.

La fievre étique accompagne toujours la phthiſie pulmonaire. Elle eſt tantôt la cauſe, tantôt un ſymptôme de cette maladie, de-là vient que pluſieurs auteurs la mettent au rang des maladies contagieuſes, mais à proprement parler, c'eſt la phthiſie pulmonaire dont nous avons traité, qui eſt une maladie contagieuſe, & toute fievre étique, qui n'en eſt ni la cauſe ni le ſymptôme, n'eſt pas contagieuſe,

§. CXLII.

L'ESQUINANCIE, la pleurefie, la perineumonie, ne font pas des maladies vraiment contagieufes; elles ne font telles que par rapport à la fievre qui les accompagne. Si ces maladies font accompagnées d'une fievre inflammatoire, elles n'ont pas de miafme; mais fi c'eft la fievre putride qui les accompagne, alors elles font contagieufes. Voy. §. LXXII.

Quelques Auteurs font la déscription de la rougeole, d'autres celle de la fievre fcarlatine, fous le nom d'efquinancie contagieufe; nous avons parle de ces deux maladies.

§. CXLIII.

TOUS les Auteurs difent que la Lépre a été contagieufe; nous n'en doutons point, mais comme elle ne fe retrouve plus de nos jours, il feroit inutile d'en parler.

§. CXLIV.

LA Plique, maladie contagieufe, endémique en Pologne, ne nous eft pas affés connue, pour en parler en particulier.

§. CXLV.

Nous n'avons point cité d'Auteurs pour confirmer ce que nous avons avancé ſur les maladies contagieuſes. Les obſervations tirées de ces Auteurs jointes aux nôtres n'auroient fait que groſſir ce Mémoire. Ce n'eſt pas que nous manquions d'autorités, qu'il dépendoit de nous d'alléguer, non plus que d'obſervations, qui forment la baſe de nos raiſonnemens : Si ce foible eſſai pouvoit obtenir les ſouffrages des Juges éclairés, cela nous ſerviroit d'encouragement, & nous feroit donner plus d'étendue à ce Mémoire, en y joignant les obſervations qui nous ont fait parler ſi affirmativement, & quaſi *ex tripode*.

FIN.





TABLE DES MATIERES

contenues dans ce Mémoire.

APPROBATION.

J'ai lû par ordre de Monsieur Engelmann, Ammeistre de cette ville, un Msc. intitulé: *Mémoire sur les Maladies contagieuses*, &c. par M^r^. *Jean-Fréderic-Chretien Pichler*, *Docteur en Médecine & Praticien à Strasbourg*; & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression.

à Strasbourg, ce 15. Novemb. 1785.

Ehrmann, Médecin de la ville.

Vû. Engelmann,
Amm.

Permis d'imprimer.
Gérard.

De l'Imprimerie de Lorenz & Schouler,
Imp^rs^. du Direct. de la Noblesse.

plus habile en cela que le praticien entre les mains duquel M. Doubovitski est tombé, aurait levé le bandage amidonné de l'avant-bras, et l'aurait réappliqué à partir de l'extrémité des doigts, au lieu d'exercer une compression expulsive sur la main et les doigts tuméfiés, lorsqu'il était évident que les liquides qui étaient accumulés dans ces parties, auraient été retenus, nonobstant le bandage, en raison de celui qui, appliqué sur l'avant-bras, devait empêcher le retour de ces liquides. Ensuite, qu'est-ce que ce renouvellement perpétuel du bandage appliqué sur la main? Pourquoi ne pas appliquer là un bandage à demeure, comme à l'avant-bras ? Certes, avec une telle conduite, il n'y a pas à s'étonner que des phlyctènes se soient produites. Il y aurait plutôt à s'étonner que la gangrène des parties n'ait pas eu lieu. M. Doubovitski insistait pour qu'on levât le bandage. On n'y consentit pas. Vingt-cinq jours après, l'appareil fut levé, et voici ce qui fera juger de l'intelligence qui avait présidé à son application. « L'avant-bras ayant été plus fortement serré au milieu, il y avait dans cet endroit un petit ulcère superficiel. » Et plus loin, l'auteur ajoute : « La pression qu'il (le bandage) exerçait, loin d'être uniforme sur tout l'avant-bras, était plus forte au milieu, et produisait un étranglement circulaire, dont il reste encore des traces, consistant dans une dépression. » Ainsi, l'accident a eu lieu le 3 janvier 1389 ; M. Doubovitski écrit son mémoire en janvier 1841, et il porte encore les traces de la mauvaise application de son bandage.

Maintenant, nous reprenons notre question de tout-à-l'heure, et nous demandons si l'on peut le moins du monde juger le bandage inamovible d'après celui qu'a subi M. Doubovitski ? Il est manifeste que jamais bandage n'a été appliqué